

PROPOSITION COMMUNALISTE

Elections municipales 2026



PEPS

POUR UNE ÉCOLOGIE
POPULAIRE & SOCIALE

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	4
I - PRINCIPE DU COMMUNALISME	6
II- 10 AXES DE CAMPAGNES POUR ACCOMPAGNER LE PROJET COMMUNALISTE	11
PREMIER AXE : POUR DES COMMUNES ANTI-LIBERALES	12
DEUXIÈME AXE : POUR DES COMMUNES LENTES ET DÉCROISSANTES	12
TROISIEME AXE : POUR DES COMMUNES ANTI-METROPOLISATION ET ANTI- GENTRIFICATION.....	13
QUATRIEME AXE : POUR DES COMMUNES REFUGES ET ANTIRACISTES	14
CINQUIÈME AXE : POUR DES COMMUNES DES COMMUNS	15
SIXIEME AXE : POUR DES COMMUNES AUTOGOUVERNEES, CONSTRUIRE LE POUVOIR POPULAIRE	15
SEPTIEME AXE : POUR DES COMMUNES ECOLOGISTES, PROMOUVOIR LE RESPECT DU VIVANT, DE LA PLANETE, DE SON CLIMAT, DE SA BIODIVERSITE ET DE SES RESSOURCES NATURELLES.	16
HUITIEME AXE : POUR DES COMMUNES ANTI-VALIDISTES.....	16
NEUVIEME AXE : POUR DES COMMUNES FEMINISTES ET FIERES, TRANSFORMER LES RAPPORTS DE GENRE.....	17
DIXIEME AXE : POUR DES COMMUNES ANTI FASCISTES "SANS PEUR"	18
III - PISTES PROGRAMMATIQUES ELECTIONS MUNICIPALES 2026	20
1-DÉMOCRATIE DIRECTE	21
2- GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES	26
3- POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES DOMINATIONS.....	27
4- CITOYENNETE	30
5- SECURITE ET SURETE PUBLIQUE	31
6- JUSTICE RESTAURATIVE	33
7- SERVICE PUBLIC MUNICIPAL DE LA PETITE-ENFANCE	35
8- SERVICE PUBLIC MUNICIPAL DU GRAND-ÂGE	35
9- ÉDUCATION ÉMANCIPATRICE ET PARTICIPATIVE.....	36
10- PARTAGE DES CONNAISSANCES ET DES SAVOIR-FAIRE	37
11- CULTURE ÉMANCIPATRICE	39
12- HABITAT ET LOGEMENT.....	40
13- SANTE ACCESSIBLE ET COMMUNAUTAIRE	42
14- ECOLOGIE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT LOCAL.....	44

15- SECURITE SOCIALE DE L'ALIMENTATION.....	45
16- INDEPENDANCE ENERGETIQUE LOCALE	48
17 - ÉCONOMIE, MONNAIE LOCALE ET LOGICIELS LIBRES	49
18- TRANSPORTS EN COMMUN GRATUITS ET ECOLOGIQUES	50
19- MISE EN RESEAU DES COLLECTIVITES AUTOGEREES.....	51

ANNEXE 1 : FICHE TECHNIQUE POUR CREER ET ORGANISER UNE LISTE COMMUNALISTE53

1- CONSTRUIRE UNE PLATEFORME CITOYENNE	54
2-VISIBILISER LA PLATEFORME CITOYENNE	55
3- ACCOMPAGNER LA LISTE COMMUNALISTE.....	56
4- ORGANISER CONCRETEMENT LA CAMPAGNE MUNICIPALE	56

ANNEXE 2 - CHARTE MUNICIPALE « ÊTRE CANDIDATE PEPS EN 2026 » 58

INTRODUCTION

Alors que, dans le monde entier, la montée du fascisme et le présidentielisme, stade ultime de l'État-nation, détruisent les fondements même de la démocratie, c'est au cœur de la **commune** que s'organise la **résistance** et que se construit, à partir du pouvoir d'agir, **une nouvelle société**.

Partout dans le monde, les communes petites, moyennes ou grandes, inventent une nouvelle façon de faire de la politique, dans laquelle les habitantes et les habitants souhaitent décider ensemble d'un futur meilleur et transformer la peur en espérance.

La force du niveau local réside dans le fait qu'il est à la fois un milieu de vie et de proximité, et qu'il est ainsi capable de réunir, de **mobiliser et de politiser autour d'objectifs communs** visant à améliorer concrètement la vie des habitantEs.

Notre projet politique est **le communalisme**, projet qui s'inscrit dans une longue tradition de luttes pour **l'autonomie et l'émancipation populaire**. Des communes franches du Moyen Âge aux sections de sans-culottes, de la Commune de Paris aux villages zapatistes, des ZAD au Rojava kurde, le communalisme s'est construit à travers des **assemblées populaires locales**, véritables socles des politiques émancipatrices modernes. À l'instar des conseils ouvrièrEs et paysannEs ou encore des ronds-points des Gilets Jaunes, ces espaces d'auto-organisation instaurent une dynamique de **coresponsabilité entre mandatéEs et habitantEs**, afin que tout pouvoir appelle son contre-pouvoir.

Notre collectif PEPS est inspiré de la devise zapatiste « **Gouverner en obéissant** », formule issue du mode de fonctionnement indigène, qui permet de destituer les éluEs qui trahiraient la volonté du peuple. En rupture avec les formes traditionnelles d'organisation fondées sur la verticalité, la hiérarchie, la centralisation ou encore les oppressions systémiques telles que le patriarcat, le racisme et le validisme, notre projet communaliste souhaite redéfinir les rapports de pouvoir pour bâtir une société plus juste et égalitaire.

Aujourd'hui, les "**communes rebelles**" ne sont plus une utopie. Elles peuvent devenir la nouvelle réalité de demain si elles s'organisent "*pour le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple*".

C'est pourquoi les élections municipales de 2026 seront si importantes.

La première partie de ce document présente les principes du communalisme que PEPS défend et défendra lors des élections municipales de 2026.

La seconde propose dix orientations qui dessinent la commune désirable que nous souhaitons construire.

La troisième partie est composée de 19 mesures programmatiques à adapter selon la commune, sa taille et ses spécificités. L'une des caractéristiques du communalisme est sa conviction que le "comment" de la politique est aussi important que le "quoi".

En Annexe n°1, une fiche technique délivre des conseils sur la manière de présenter des candidatures communalistes et de déterminer, au sein de nos propres organisations, les pratiques alternatives, les priorités et les structures de pouvoir auxquelles nous aspirons.

En Annexe n°2, une charte éthique d'engagement pour les candidatEs qui se réclameront du collectif PEPS lors des élections municipales 2026 à nous renvoyer via l'adresse courriel **municipales2026@confpeps.com**.

Ces propositions ne sont pas exhaustives, elles seront complétées par les besoins de chaque territoire, mais elles nous permettent de commencer à créer des communes plus libres, solidaires, et écologiquement durables, tout en favorisant une réelle décentralisation du pouvoir et une participation active des habitantEs à la gestion de leur lieu de vie.

Dans l'ensemble de nos démarches, nous prôtons la sobriété, non pas comme une simple restriction individuelle, mais comme **une réorganisation de la société vers une économie écologique et locale**. Ces mesures visent également à remettre l'humain et la nature au centre des préoccupations des municipalités, loin des logiques de marché et de centralisation étatique.

« La commune est la cellule vivante qui forme l'unité de base de la vie politique et de laquelle tout procède : la citoyenneté, l'interdépendance, le fédéralisme et la liberté. »

Murray Bookchin

I - PRINCIPE DU COMMUNALISME



Qu'est-ce que le communalisme ?

Le communalisme, ou municipalisme, est une théorie et une stratégie politique qui s'inscrivent dans une perspective anticapitaliste de démocratie réelle et complète. Il correspond aux réalités des luttes contemporaines, où la dimension territoriale est devenue essentielle.

Les communes ont toujours été des lieux de rencontres, d'échanges d'idées et d'innovations. À des moments clés de l'histoire, elles ont également constitué des foyers de révolution. C'est dans les communes qu'est née la démocratie, et c'est en leur sein que nous pourrions la reconquérir.

La démocratie repose sur l'appropriation collective des institutions, l'autogouvernement et la souveraineté populaire. Il s'agit de réinventer la démocratie à l'échelle des communautés locales, des communes et des espaces de vie. Le véritable changement ne viendra pas de l'élection de vieux partis moribonds, mais de l'auto-organisation citoyenne et de la création de nouvelles communautés politiques.

Nous proposons donc le communalisme : un mouvement qui fait de la commune la base d'une transformation démocratique de la vie sociale, économique et politique. La commune est déjà **un espace privilégié d'expérimentation pour de nouvelles formes de démocratie participative, délibérative et directe** à travers le monde. Le communalisme permet de transformer la sphère politique. Pour renverser l'oligarchie, il faut occuper les institutions, changer les règles du jeu et éviter la séparation du pouvoir entre les habitantEs et leurs mandatéEs.

Ni parti, ni simple mouvement social, le communalisme est une plateforme citoyenne, créative et collaborative, visant à dynamiser l'action politique à l'échelle locale.

Comme le souligne Murray Bookchin : « *Par contraste avec différents types d'entreprises communautaires (...), tels que des garages « du peuple », des imprimeries, des coopératives alimentaires ou des jardins urbains, les partisans du communalisme se mobilisent pour s'engager électoralement au sein d'un important centre de pouvoir – le conseil municipal – et essayer de l'obliger à créer des assemblées de quartiers législativement fortes. **Ces assemblées, il faut le souligner, s'efforceront de délégitimer et de destituer les organes étatiques qui contrôlent leurs villages et leurs communes et, par la suite, deviendront les moteurs réels de l'exercice du pouvoir.** Une fois un certain nombre de communes démocratisées selon les critères communalistes, elles se confédéreraient systématiquement au sein de ligues municipales, contesteraient le rôle de l'État-nation et, à travers les assemblées populaires et les conseils confédéraux, essaieraient de prendre le contrôle de la vie économique et politique.* »

Nous organisons notre projet communaliste autour de huit grands principes. L'ensemble est détaillé plus précisément dans les pistes programmatiques que vous trouverez au chapitre III.

1. La participation citoyenne directe à la gestion de la commune

Le régime représentatif actuel confisque la démocratie. La citoyenneté ne se résume pas à un vote toutes les X années. Sans une participation active des habitantEs et sans des propositions élaborées collectivement, la révolution démocratique n'est pas possible. Chaque personne, quel que soit son sexe, son âge, son genre, sa classe sociale, sa religion ou son origine ethnique, a le droit et doit pouvoir participer pleinement à la vie publique et aux décisions collectives qui affectent son quotidien.

Le communalisme développe ainsi l'éducation populaire : conférences, universités populaires, cafés philosophiques, banquets citoyens... La conscience critique doit se construire à l'échelle des quartiers et des communes.

2. La transparence, le code éthique et l'accès de tous à l'information

Notre objectif n'est pas seulement de transformer les politiques municipales, mais aussi de **modifier les règles du jeu et d'inventer de nouvelles manières de faire** de la politique. Tout d'abord, nous nous engageons à autofinancer nos campagnes par des collectes citoyennes et à refuser tout financement d'entreprises ou de lobbies.

L'élaboration d'un code éthique, fondé sur les pistes programmatiques, issu de débats publics et validé de manière transparente, est essentielle. Ce document définit les pratiques que devront suivre les personnes mandatées afin d'assurer une gestion politique engagée et proche des habitantEs, tout en refusant les privilèges de la classe politique, qui ont entraîné l'éloignement des intérêts de toustEs. Le code inclura des mécanismes garantissant la transparence des financements et des budgets, ainsi que des dispositifs renforçant la participation citoyenne aux affaires publiques.

3. Des assemblées populaires locales comme organes de contre-pouvoir

Les assemblées ou conseils populaires instaurent les principes d'entraide et de coopération à travers des politiques concrètes et la mise en place de listes municipales. **Ces assemblées citoyennes sont de véritables organes de contre-pouvoir : la démocratie directe doit pouvoir contrôler la démocratie représentative.**

En amont des décisions municipales, les habitantEs organisent le processus de décision au sein des assemblées populaires, via des référendums d'initiatives citoyennes locaux et un contrôle citoyen sur toutes les dimensions de l'activité municipale grâce au maillage quartier par quartier. **Les assemblées citoyennes organisent la démocratisation à tous les niveaux** : budget participatif, référendum révocatoire, assemblées de quartiers, consultations d'initiative populaire, institutions participatives...

4. La justice sociale

Chaque personne doit avoir un accès égal aux ressources matérielles et sociales nécessaires pour mener une vie épanouie. Il est essentiel de développer au niveau communal l'entraide, le lien social et la coopération afin de bâtir une société conviviale.

Ces valeurs sont la base de l'auto-organisation de la société créant pratiques, expériences et réflexions sur les formes d'**autogestion** et d'**autogouvernement**.

5. Une rupture écologique pour favoriser la coopération et la relocalisation des activités

Les mairies communalistes doivent promouvoir l'autonomie sociale et l'émancipation en développant des formes de vie autosuffisantes et en relocalisant l'économie, afin de **s'opposer aux logiques de compétition et de profit**.

La rupture écologique est au cœur de l'écologie sociale. La relocalisation de l'économie est un objectif indispensable de toute politique écologique visant à limiter les émissions excessives de gaz à effet de serre et les autres pollutions qui mettent en danger l'existence même de la nature et de la vie humaine sur cette planète.

6. Organiser la solidarité inter-municipale

Cette organisation est nécessaire pour **lutter contre la mise en concurrence des territoires**, l'austérité et la domination des élites politiques et économiques, en décentralisant des pouvoirs de décision et d'administration à l'échelle locale et régionale accompagnée de ressources financières adéquates. La proposition de confédéralisme démocratique appliquée par exemple au Rojava, le Kurdistan syrien, et au Chiapas élargit la notion de communalisme à des fédérations de communes capables de gérer une région, un pays, un territoire à partir du local.

La fédération ou la **confédération de commune s'oppose à l'intercommunalité profondément antidémocratique appliquée aujourd'hui en France**. À l'échelon confédéral, les diverses communes partagent alors les ressources et prennent des décisions ensemble concernant la production et la distribution.

7. Développer une économie communaliste fondée sur les comuns

L'économie communaliste repose sur la **relocalisation** des activités, la **gestion municipale des biens comuns** (régie municipale eau, énergie, transport), ainsi que sur l'économie sociale et solidaire à travers des coopératives, des monnaies locales et des réseaux d'échanges et de savoirs.

La production est consacrée uniquement à l'usage, et non au profit, et la distribution des biens a pour but de satisfaire les besoins humains, en se fondant sur des normes établies par les assemblées d'habitantEs et les confédérations de ces assemblées.

8. Lutter contre toutes les dominations et discriminations

Le communalisme s'oppose à toutes les formes de domination : sexisme, racisme, âgisme, validisme, oppression de classe... Il défend la **parité dans les fonctions municipales**, la lutte contre les discriminations et l'égalité d'accès aux droits pour toutes et tous. Cela se traduit par la parité complète des fonctions municipales, par un plan local de lutte contre les discriminations, le refus total des discriminations dans le logement social, l'ouverture des commissions municipales aux personnes d'autres nationalités, l'ouverture à toutes et tous des référendums ou des votations citoyennes et l'abaissement du droit de vote à 16 ans, l'accès des bâtiments publics à toutes et tous ...

L'objectif est de faire en sorte que chacunE se reconnaisse d'abord comme voisinE avant d'être perçuE comme unE étrangerE.

II- 10 AXES DE CAMPAGNES POUR ACCOMPAGNER LE PROJET COMMUNALISTE



PREMIER AXE : POUR DES COMMUNES ANTI-LIBERALES

CONTRE LA COMMUNE NEO-LIBERALE ET L'IDEOLOGIE DE LA COMMUNE DURABLE, SE DESINTOXIQUER DE LA CAME (COMPETITIVITE, ATTRACTIVITE, METROPOLISATION, EXCELLENCE)

Les élections municipales de 2020 ont permis à EELV d'accéder à la gouvernance de plusieurs grandes villes (Lyon, Tours, Bordeaux, Strasbourg, Poitiers, Colombes...). Ces succès ont illustré que l'écologie politique institutionnelle, bien qu'introduisant certaines évolutions comme la réduction de la place de l'automobile, le développement de la mobilité durable ou la préservation de la biodiversité, reste marquée par des dynamiques sociales et économiques classiques.

Les politiques mises en œuvre dans ces municipalités peinent à inverser les tendances en matière d'inégalités sociales, tandis que la propriété foncière et la croissance urbaine poursuivent leur expansion. Pire, à l'approche des élections de 2026, certaines de ces municipalités, comme Bordeaux, Lyon ou Strasbourg, choisissent d'accentuer la vidéosurveillance et de renforcer les effectifs des polices municipales, parfois en les armant, illustrant ainsi une forme de continuité avec des politiques sécuritaires préexistantes. Plus largement, la vision de la "ville durable" portée par ces municipalités s'inscrit souvent dans des logiques de développement urbain où les "écoquartiers" restent des projets immobiliers compatibles avec l'économie de marché, le capitalisme vert et le greenwashing.

La commune durable est un rejeton de la commune néolibérale définie par l'application des préceptes économiques néolibéraux aux espaces urbains, notamment la financiarisation de l'économie, dont la crise des "*subprimes*" aux États-Unis est l'un des exemples emblématiques. Le contexte de libéralisation des échanges marchands conduit à un durcissement de la concurrence interurbaine : les communes cherchent chacune à attirer entreprises et classes sociales privilégiées.

En même temps, les politiques urbaines laissent une place croissante aux acteurs privés. La commune néolibérale accentue aussi la fragmentation et la ségrégation des populations. Elle concentre les inégalités sociales et les dégradations environnementales.

Face à cette tendance le communalisme encourage le droit à la commune et à l'habitat et lutte contre la privatisation des espaces publics.

DEUXIÈME AXE : POUR DES COMMUNES LENTES ET DÉCROISSANTES

Le concept de commune lente se définit par une approche qui privilégie, par la mobilisation communale vers le bien-être, la qualité de vie à la quantité des services.

Une commune lente encourage ses habitantEs à réduire leur rythme, pour profiter pleinement de chaque moment tout en respectant l'environnement. Cela implique notamment des politiques visant à limiter le trafic, encourager les espaces verts, valoriser les produits locaux et soutenir les petites entreprises.

Dans une commune lente, le bien-être de la communauté et l'équilibre environnemental sont prioritaires. Cette démarche contribue à diminuer le stress généralisé par une réduction significative du bruit et la pollution. De plus, cela renforce le sentiment d'appartenance à la communauté, grâce à des événements locaux et à des marchés, qui mettent en valeur les producteurs et artisans du territoire. La sécurité s'améliore également : avec moins de trafic, les communes deviennent plus sécurisées pour les piétons et notamment pour les enfants. Prendre en compte des questions comme la mobilité, la limitation de la vitesse des divers véhicules, l'accessibilité des différents espaces, permet de renforcer le sentiment de bien-être. Dans les endroits aisément accessibles, il n'y a pas besoin d'aller vite. Par conséquent, la marche, le vélo et les transports en commun sont des moyens de déplacement à privilégier.

Ces modes lents et actifs sont également les modes les plus sains et les plus durables. Une stratégie de "commune lente" s'appuie sur de nombreux volets de la politique de planification, notamment :

- **Abaissement des limites de vitesse** afin de ne pas mourir de la route ni de blesser gravement d'autres usagers,
- **Planification de l'utilisation des sols** pour raccourcir les distances jusqu'aux destinations,
- **Réorganisation de la rue** pour promouvoir les modes de "déplacement lent" et créer des "espaces lents".

Les collectivités auxquelles nous participerons encourageront le ralentissement et la sobriété dans toutes les politiques pour répondre en priorité aux besoins écologiques et humains. Nous devons intégrer la réalité de la décroissance dans une stratégie urbaine générale. Cela implique :

- De développer de nouveaux usages de la commune et de nouvelles façons d'aménager le territoire,
- De chercher à valoriser les espaces vacants,
- D'essayer de trouver de nouveaux canaux par lesquels passer dans une logique de "soin territorial", et non plus simplement dans une dynamique d'équipements et d'aménagements classiques.

La commune doit favoriser le développement de projets d'auto-réhabilitation de certains immeubles vacants.

TROISIEME AXE : POUR DES COMMUNES ANTI-METROPOLISATION ET ANTI-GENTRIFICATION

Métropolisation rime avec mondialisation. Le phénomène de gentrification n'est pas nouveau, il côtoie aujourd'hui le processus de métropolisation, tous deux tiennent de la libéralisation de l'économie, la dérégulation du foncier. Il modifie l'ancrage local, régional ou national d'une commune et amplifie un certain nombre de problèmes d'aménagement liés à l'étalement urbain, aux mobilités croissantes, à l'augmentation de nuisances (pollution, engorgement) et surtout à l'injustice sociale.

L'aménagement des territoires s'est fait "par le haut", hors sol et quasiment sans aucune consultation des populations concernées qui voient leur environnement et leurs cultures particulières détruits à partir de critères de rentabilité ignorant tout de la vie réelle et vécue des

habitantEs. Si bien que tout unE chacunE finit par s'y retrouver comme un étrangerE en son propre pays, écrasé par des normes et des réglementations sur lesquelles iEl n'a aucune prise.

Les communalistes veulent rompre avec le processus de concentration de populations, d'activités, de valeur dans les communes de grande taille. **Dans les quartiers populaires, en raison d'une éco-gentrification réalisée au nom de la décarbonation, les loyers augmentent et les classes populaires sont chassées des centre-communes.** L'éco-gentrification signifie un processus d'embourgeoisement d'une commune ou d'un quartier. Le résultat est une transformation purement visuelle des espaces du quartier, mais qui a des conséquences sur leur composition sociale et économique. Ce processus entraîne le déplacement et l'exclusion sociale des populations les plus vulnérables.

L'augmentation des loyers et des prix de l'immobilier rend souvent ces quartiers inaccessibles pour celles et ceux qui les habitent depuis des générations, créant ainsi des inégalités sociales croissantes.

Par exemple, l'embellissement des quartiers peut entraîner une augmentation de la valeur foncière, ce qui se traduit souvent par une pression à la hausse sur les loyers, et peut faire augmenter la valeur des biens immobiliers de 20%. Ainsi, les populations les plus vulnérables sont repoussées vers les périphéries urbaines moins fréquentées.

Tant que la commune sera exclusivement imaginée comme un milieu d'investissements ou commercial, la gentrification dans toutes ses dimensions sera inévitable. Lorsque le territoire devient un bien de consommation, la logique de la gentrification est implacable : plus il est attrayant, plus il prend de la valeur et plus il sera prisé par les investissements privés qui feront monter le prix des loyers et limiteront le caractère public des lieux. A contrario, des politiques plus robustes de logement social permettent de limiter les enjeux d'abordabilité des loyers et donc, peuvent limiter l'effet d'éviction de populations vulnérables des quartiers qui subissent une cure de revitalisation verte.

QUATRIEME AXE : POUR DES COMMUNES REFUGES ET ANTIRACISTES

Pendant que les gouvernements nationaux érigent des murs et des clôtures, les communes accueillent des réfugiéEs et proposent des hébergements aux sans-papiers. Partout dans le monde, les communes tentent de combattre la montée de l'extrême droite, les municipalités comme les mouvements sociaux se mobilisent pour protéger les droits humains, pour développer une solidarité et des communautés inclusives et non ethnocentriques.

Les communes ont toujours accueilli de nouveaux arrivantEs, il n'y a aucune raison pour que cela change. **L'accueil n'est pas un acte de générosité, c'est aussi un moyen de créer les conditions nécessaires à la convivialité et à la constitution d'une société solidaire.** L'enjeu consiste à éviter que nos communes succombent aux divisions nourries par l'État et la distinction qu'il opère entre ceux et celles qui ont la citoyenneté nationale et les autres.

Le communalisme a un rôle clé à jouer pour neutraliser la montée de la xénophobie. Les gouvernements locaux et les mouvements sociaux peuvent agir pour garantir le respect des droits humains et aider à **forger une citoyenneté urbaine inclusive plutôt qu'ethnocentrique.**

Le communalisme englobe dans le concept de citoyenneté, au-delà de la simple notion de "détention de papiers", toutes les personnes qui vivent dans une commune, façonnent et représentent celle-ci. Si nous ne relevons pas le défi de la citoyenneté communale, nos communes seront de plus en plus divisées. La méfiance, la recherche de boucs émissaires, la concurrence autour des ressources qui se font rares finiront par nuire à la solidarité, ainsi qu'à la défense des biens communs et au bien-être universel.

Les femmes migrantes souffrent d'invisibilité sociale et d'une double oppression : en tant que femmes et en tant que migrantes. L'une des priorités doit être de favoriser l'auto-organisation des femmes migrantes, en tenant compte des multiples violences subies.

CINQUIÈME AXE : POUR DES COMMUNES DES COMMUNS

Pour garantir les droits sociaux de base, une vie digne pour toutes les personnes, le respect, la protection et la réalisation des droits humains et écologique, nous devons communaliser l'économie en défendant et étendant les biens communs, en stimulant l'économie mise au service du vivant et du bien-vivre des êtres humains sans aucune exclusion.

En refusant l'obsession de la rentabilité financière comme valeur suprême de nos sociétés, le communalisme soutient le développement local, qui valorise les ressources existantes pour satisfaire les besoins des habitantEs. Les communes qui connaissent un fort développement local sont moins exposées aux inégalités.

Elles se caractérisent également par une citoyenneté plus engagée. Pour atteindre ces objectifs, les municipalités qui misent sur des économies tournées vers le bien commun favorisent le développement d'outils multiples comme :

- La coproduction des politiques économiques par l'élaboration des plans de développement territorial, au niveau du quartier et même au-delà ;
- Le soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS) et à l'économie circulaire.

Il ne s'agit pas de remplacer les services publics, mais de les compléter en les remunicipalisant, en encourageant les circuits courts, le marché et l'auto production locale.

SIXIÈME AXE : POUR DES COMMUNES AUTOGOUVERNEES, CONSTRUIRE LE POUVOIR POPULAIRE

La démocratie radicale passe par l'autogestion. Nous agissons pour :

- Considérer les habitantEs comme les détenteurEs du pouvoir de décision et non pas seulement comme source d'information ou d'opinion,
- Démocratiser les institutions en permettant à l'ensemble des habitantEs de décider de la commune dans laquelle ils veulent vivre. Nous donnerons la priorité, dans la conception des communes, aux classes populaires, principalement mises de côté. Il est primordial qu'elles soient impliquées dans l'ensemble des étapes du projet urbain. Nous œuvrons pour que les institutions soient moins hiérarchisées, moins bureaucratiques et plus transparentes. Les habitantEs ne peuvent pas prendre de décisions éclairées si l'administration est trop opaque.

SEPTIEME AXE : POUR DES COMMUNES ECOLOGISTES, PROMOUVOIR LE RESPECT DU VIVANT, DE LA PLANETE, DE SON CLIMAT, DE SA BIODIVERSITE ET DE SES RESSOURCES NATURELLES.

Nous engagerons sans attendre la bifurcation écologique indispensable à la sauvegarde des écosystèmes et de l'humanité tout en répondant aux besoins du plus grand nombre par des droits inconditionnels : **logement, alimentation, éducation, eau, énergie.**

Notre action se déploiera dans trois directions principales :

- **Débétonner et végétaliser les communes** : face au réchauffement climatique, il est urgent de créer des îlots de fraîcheur et d'améliorer la qualité de l'air. La biodiversité fait aussi du bien au moral : la densité des espaces verts en commune est corrélée au niveau de santé mentale. Les habitantEs s'y rafraîchissent, s'y promènent, respirent mieux. Nous devons réensauvager la commune en repensant la place de l'arbre, en libérant les friches, en végétalisant les toits, en réparant les cours d'eau, en créant des trames vertes.
- **Réduire l'exposition aux produits chimiques nocifs pour la santé et l'environnement** et sortir de l'usage des produits chimiques (toxiques, perturbateurs endocriniens) dans les établissements d'accueil du jeune enfant, les écoles, les maisons de retraite, les bâtiments municipaux et intercommunaux
- **Organiser la mobilité, piliers du droit à la commune.** Une mobilité restreinte se traduit par un accès limité à l'emploi, à l'éducation, aux loisirs et aux services. Nos communes et nos régions ont été conçues pour les voitures et non pour les personnes. Au niveau local, cette approche centrée sur la voiture se reflète par une forte pollution atmosphérique, des nuisances sonores, des accidents de la route, et une invasion des espaces publics par la voiture particulière. Elle a également conduit à la ségrégation sociale et économique, ceux et celles ayant le privilège de vivre dans les centres urbains ou étant motoriséEs, bénéficiant de commodités de plus en plus importantes par rapport aux autres. Le communalisme lutte contre les modèles de développement urbain à forte empreinte carbone. Il propose des alternatives saines et durables à ce système injuste qui favorise la liberté et la mobilité des plus pollueurs et des plus aisés. Cela implique aussi de ne pas transformer les capitales des métropoles en camps retranchés d'où les classes populaires sont exclues. La question des ZFE dans les métropoles doit être fondée sur la concertation entre les différentes communes de la métropole et avec la participation des associations et des syndicats du territoire.

HUITIEME AXE : POUR DES COMMUNES ANTI-VALIDISTES

Le validisme désigne des systèmes d'oppression et d'exclusion, c'est-à-dire l'ensemble des préjugés et discriminations, des violences et des situations de dominations, aussi bien diffuses et inconscientes qu'institutionnelles à l'encontre des handicapéEs.

Il désigne les situations de domination que subissent les personnes handicapées, dans un monde structuré et ordonné autour d'une norme dominante, la norme valide. Cette norme

domine encore l'ensemble des politiques publiques au niveau local dans les transports, le logement ou l'éducation. Dans tous ces domaines, la question de l'accessibilité aux droits est essentielle.

La commune anti-validiste devra :

- **Garantir le 100 % d'accessibilité** aux personnes handicapées dans les transports en commun, les bâtiments d'habitation collectifs neufs et réhabilités, dans les établissements scolaires et les services publics et l'ensemble des aménagements urbains,
- **Assurer le recensement des logements accessibles** et réserver les logements accessibles aux personnes âgées et handicapées qui en ont besoin,
- **Respecter les obligations de la commune en matière d'emploi**, à tous niveaux de responsabilité des personnes handicapées et ne pas contractualiser avec des ESAT qui exploitent les personnes handicapées hors du cadre du droit du travail,
- **Améliorer le dépistage précoce** et mettre en œuvre tous les aménagements raisonnables pour l'accompagnement des enfants handicapés,
- **Mettre en place un programme de formation continue de sensibilisation au handicap** pour améliorer le diagnostic précoce des enfants,
- **Recruter des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS/AESH)** pour l'intégralité des temps scolaires et des temps périscolaires,
- **Cesser de financer ou d'aider les lieux de privation de liberté comme les établissements spécialisés personnes âgées ou handicapées** et réorienter les budgets vers un accompagnement pour permettre de vivre dans la communauté avec les moyens humains nécessaires.

Le respect de la citoyenneté des personnes handicapées implique leur inclusion et leur participation pleine et effective à la vie de la communauté en veillant à ce qu'elles puissent prendre part pleinement à la vie politique et publique, en particulier concernant le droit et la possibilité pour les personnes handicapées de voter et de se présenter aux élections. L'accessibilité des procédures, des installations et du matériel de vote ainsi que des campagnes électorales à toutes les personnes handicapées, sera renforcée.

NEUVIEME AXE : POUR DES COMMUNES FEMINISTES ET FIERES, TRANSFORMER LES RAPPORTS DE GENRE

Les communes doivent s'efforcer de rendre les femmes économiquement indépendantes et de remédier aux carences de l'État en matière de droits du travail, pour que la vie conjugale soit un choix et non une nécessité. L'égalité des sexes, l'approfondissement démocratique que nous recherchons à travers la question du genre, des classes, des origines, transparaît dans chacune des politiques que nous définissons.

Parmi les exemples concrets de politiques à mener par la commune, nous soutenons une gestion du budget public soucieuse de son impact sur le genre et le territoire.

Pourquoi ne pas concevoir un réseau de mobilité urbain tenant compte des différences de déplacements entre les femmes et les hommes. Cette capacité à imaginer la transformation par le féminisme est indispensable si nous voulons parvenir à un véritable changement à moyen et

long terme. Si elles assument l'essentiel des tâches quotidiennes (aller à l'école pour les enfants, à l'hôpital, faire les courses,...), la mobilité des femmes dans la commune continuera d'être différente de celle des hommes. Par conséquent, le genre est un facteur clé si nous voulons concevoir des politiques véritablement égalitaires.

Concevoir la commune, les rues, les bâtiments, devrait se faire en tenant compte des besoins divers. Reconnaissons que, jusqu'à présent, seule la vision patriarcale a naturellement été prise en compte au niveau des politiques publiques. Les appels d'offres de l'administration publique devraient notamment inclure des clauses de genre, prévoir des critères de parité, des mesures de conciliation, la correction de l'écart salarial et la non-ségrégation dans les sociétés soumissionnaires.

Nous faciliterons les parcours de changement d'état civil en formant les administrations à l'accueil et au respect des personnes trans, non-binaires et intersexes. Une revue des systèmes informatiques sera également prévue pour mettre fin à l'association entre le titre de civilité et la mention du sexe à l'état civil, et généraliser la possibilité d'un genre neutre dans les formulaires administratifs. Sur les actes de naissance, nous lutterons contre les traditions patriarcales comme : le nom du père automatiquement pris comme nom de famille, l'inscription uniquement du parent biologique dans le cas des couples homoparentaux, etc.

Il est enfin fondamental de reconnaître que les tâches liées au soin sont indispensables dans la vie de tous les jours, au regard de la richesse qu'elles génèrent au sein d'une société. Il s'agit de reconnaître les besoins réels qui existent tout au long de la vie et qui, pour le moment, ont encore très peu de visibilité, essentiellement parce que tout ce travail repose sur les femmes.

DIXIEME AXE : POUR DES COMMUNES ANTI FASCISTES "SANS PEUR"

Pour tenir tête à l'extrême droite et à ses idées, l'espace idéal est la commune.

C'est dans la proximité de la relation avec les habitantEs que se vivent les expériences de discrimination, que la peur du changement se fait sentir. Mais c'est aussi au sein des municipalités – peu importe qu'elles abritent des millions de personnes ou quelques centaines – que se conçoivent les alternatives, que s'expérimente le vivre-ensemble dans la diversité.

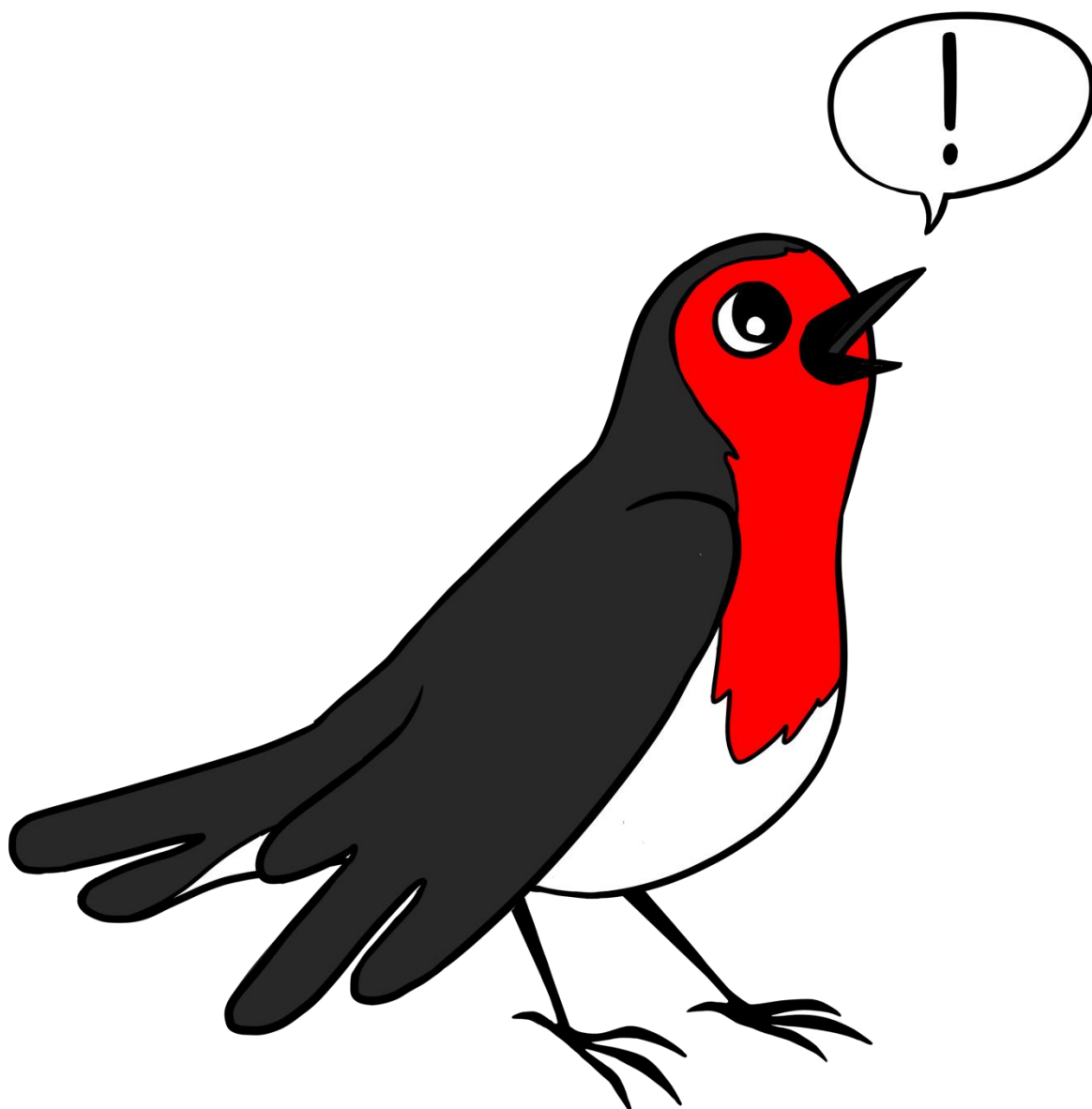
Nous devons refuser toutes attaques de l'extrême droite envers des communautés de nos communes : en particulier la transphobie et toutes les LGBTQIaphobie qui sont des affects de haine extrêmement mobilisés par la droite. Nous refusons également les attaques envers l'ensemble des communautés religieuses qui doivent pouvoir vivre leur foi en paix et en toute laïcité : nous condamnons la haine religieuse, l'islamophobie et la judéophobie. Enfin, nos communes ne sauraient tolérer les violences spécifiques liées à la négrophobie et à l'antitsiganisme plus que jamais répandues et systémiques, s'accompagnant de racisme environnemental (aire dite « d'accueil » près des sites SEVESO en Hexagone, exposition aux pesticides dans les Antilles, etc...) et les agressions motivées par la haine raciale.

L'ensemble des habitantEs n'agissent pas de façon discriminatoire ou excluant. Il existe, heureusement, des voisines et des voisins qui pensent et agissent différemment. C'est pourquoi l'engagement premier de la liste communaliste est de gouverner pour tout le monde, au-delà des origines et des croyances.

La montée de l'extrême droite ne peut être freinée qu'en investissant les rues, les espaces publics, les locaux associatifs, en incitant à la reconnaissance, basée sur la connaissance mutuelle entre les personnes, en favorisant les liens. Ces relations permettent de tisser un filet d'adelphité, qui implique la reconnaissance de la diversité.

III - PISTES PROGRAMMATIQUES ELECTIONS MUNICIPALES 2026

*19 mesures pour des communes libres,
écologiques et solidaires*



1- DÉMOCRATIE DIRECTE

a. Désignation de Co-maires paritaires et rotation des fonctions municipales

Au regard de la loi, le ou la maire est officiellement éluE par les conseillerEs municipaux·alEs de la commune, éluEs au suffrage universel direct lors des élections municipales. Cependant, afin de garantir la diversité et l'inclusion dans l'exercice du pouvoir, les conseillerEs s'engagent à désigner deux Co-maires en binôme paritaire, homme-femme. Ces deux Co-maires auront des responsabilités partagées et travailleront avec l'ensemble de l'équipe municipale et des habitantEs de la commune.

La fonction de maire sera soumise à une rotation au sein de l'équipe municipale afin de prévenir la concentration du pouvoir et permettre à différents membres de l'équipe municipale d'assumer cette responsabilité au fil des 6 années.

Cette rotation renforce l'idée de décentralisation et d'autogestion, tout en garantissant que les habitantEs restent en lien avec une équipe dynamique et renouvelée.

b. Création de conseils populaires ou assemblées populaires

Des conseils populaires seront créés dans chaque quartier, permettant aux habitantEs de participer plus directement à la prise de décision concernant la gestion de leur communauté. Ces conseils seront des organes délibérants, se voulant démocratiques et impératifs où chaque voix a le même poids, garantissant ainsi une véritable égalité dans le processus décisionnel local.

Ils représentent des organes essentiels de contre-pouvoir. Ils incarnent à la fois le principe d'entraide et de coopération à travers des politiques concrètes, mais aussi le droit à décider des habitantEs sur les enjeux qui les concernent.

Ces assemblées mettent en place un véritable mécanisme de démocratie directe, permettant de contrôler et de corriger les dérives de la démocratie représentative. Ce contrôle peut se faire à travers le doublement des instances représentatives par des assemblées citoyennes, qui, en amont des décisions municipales, organisent des processus de décision participatifs, tels que des référendums d'initiative citoyenne locaux. De plus, un contrôle citoyen sur toutes les dimensions de l'activité municipale est garanti grâce au maillage quartier par quartier d'auto-institutions populaires. Les conseillerES municipaux·alEs s'engagent à mettre en œuvre les décisions des assemblées lors des conseils municipaux.

Ces assemblées citoyennes se chargent également de la démocratisation à tous les niveaux, en mettant en place des dispositifs comme le budget participatif, les référendums révocatoires, les consultations d'initiative populaire, ainsi que des institutions participatives pour une gestion locale transparente et équitable.

c. Limitation du cumul des mandats et principe d'égalité entre éluEs

Afin de prévenir le système de carrières politiques et la concentration de pouvoir, il est essentiel que le mandat de maire soit non cumulable avec tout autre mandat électif, y compris la présidence de l'intercommunalité. Cela permet d'éviter les conflits d'intérêts et garantit que les éluEs se consacrent pleinement à la gestion de la commune.

Par ailleurs, l'exercice du mandat de maire sera limité à deux mandats consécutifs pour éviter la pérennisation de certaines pratiques et favoriser un renouvellement constant du leadership.

Dans un souci d'égalité entre éluEs municipaux.alEs, il n'y aura pas de hiérarchisation des adjointEs au maire : tous les adjointEs recevront la même indemnité, et les commissions municipales seront présidées par des conseillerEs de l'opposition, ce qui assure un contrôle démocratique et une diversité d'opinions.

De plus, tout projet structurant ou de service d'intérêt collectif (par exemple un projet d'aménagement urbain, un projet de grand équipement) devra faire l'objet d'une concertation préalable, où les habitantEs seront invitéEs à participer à des phases de co-élaboration, avec une partie des personnes tirées au sort et assurant la représentativité et la diversité des participantEs.

Ce processus participatif permettra de prendre des décisions collectives, tout en favorisant une vraie participation de la population.

d. Référendum local ouvert à tous les habitantEs

Dans une démarche de démocratie directe, la municipalité mettra en place des référendums locaux ouverts à tous les habitantEs, y compris les non-nationaux et les jeunes dès 13 ans (âge de la responsabilité pénale).

Pour que ce référendum puisse être validé, 60 % des habitantEs devront soutenir une initiative.

Une fois validé, le résultat du référendum sera contraignant pour l'équipe municipale, à condition que la participation atteigne le niveau de celle des élections municipales. Cela garantit que l'équipe municipale ne pourra pas ignorer un processus de consultation populaire légitimé par une large participation citoyenne.

e. Saisine du Conseil Municipal par les habitantEs et les associations locales

Les habitantEs auront la possibilité de saisir directement le Conseil Municipal sur des sujets non pris en compte par la municipalité ou concernant des projets contestés.

Si 10 % des résidentEs (qu'ils ou elles soient françaisEs ou étrangerEs) signent une pétition sur un sujet donné, cela obligera le Conseil municipal à délibérer et voter sur le sujet dans un délai maximal de trois mois.

Cette procédure permettra de renforcer le contrôle populaire sur les décisions du conseil municipal et d'ouvrir un espace de dialogue direct.

f. Création d'un conseil des sages tiréEs au sort

Pour renforcer la participation et la diversité des opinions, un conseil des sages sera créé, composé d'habitantEs tiréEs au sort. Ce conseil sera constitué de quatre collèges de résidentEs :

- Enfants de 7 à 14 ans
- Jeunes de 15 à 24 ans
- Adultes de 25 à 62 ans
- SeniorEs à partir de 63 ans

Le rôle de ce conseil sera de soumettre des avis consultatifs sur les délibérations des conseils municipaux, garantissant une diversité d'opinions intergénérationnelles. Ce conseil pourra également proposer des délibérations sur des sujets de société et d'intérêt communal.

Ce tirage au sort, renouvelé tous les ans, sans distinction de nationalité, favorisera une représentation large et aléatoire de la population, évitant les biais souvent associés aux processus électoraux traditionnels.

g. Accessibilité des locaux publics pour la population

La commune mettra en place des locaux publics ouverts aux habitantEs, afin de favoriser l'engagement civique, l'activité associative et les rencontres citoyennes. Ces espaces publics (comme les écoles, les équipements municipaux, etc.) seront mis à disposition gratuitement en dehors des temps de leur utilisation nominale.

La municipalité développera un plan d'évolution des équipements pour répondre aux besoins croissants des associations.

En outre, la commune devra mettre en place, si cela est possible, une maison des associations qui devra devenir un véritable lieu ressource pour les associations, offrant des services de soutien administratif, logistique et de gestion, et favorisant la collaboration entre initiatives citoyennes. Les salles de proximité, gérées par la commune, seront mises à disposition gratuitement aux associations.

Tous ces lieux devront être totalement accessibles aux personnes à mobilité réduite.

h. Autogestion des services municipaux

Les services comme la collecte des déchets, l'eau, l'électricité, les pompes funèbres ou les transports publics seront gérés collectivement par les communautés locales elles-mêmes, en régie ou via des entreprises publiques autogérées, pour éviter la privatisation et favoriser l'égalité.

i. Reconnaître le droit à la sécession des quartiers populaires

Il est crucial d'examiner sérieusement la proposition de subdiviser le pouvoir à l'échelle des quartiers et de le rendre véritablement appropriable par leurs habitantEs. Une commune de 50 000, 100 000 ou 200 000 habitantEs est trop vaste pour que les habitantEs des quartiers populaires puissent y exercer une réelle influence. L'organisation du pouvoir doit se faire à

l'échelle du quartier, afin que les dynamiques locales puissent être pleinement autonomisées et contrôlées par les personnes qui y vivent.

Actuellement, lorsque plusieurs villages se regroupent pour former une grande commune, cette fusion donne lieu à des entités qui n'ont plus rien à voir avec les réalités locales : 5 villages de 500 habitantEs deviennent une agglomération de 2500 habitantEs, soit l'équivalent d'un bloc HLM ou d'une copropriété dans un quartier populaire. Dans ce modèle, l'éloignement du pouvoir centralisé et la déconnexion des enjeux locaux rendent toute participation effective extrêmement difficile. Il est impératif que le pouvoir populaire se construise par le bas : les habitantEs doivent contrôler la gestion communale au sein de leurs quartiers et non être subordonnéEs aux décisions prises par une petite bourgeoisie, souvent déconnectée des réalités des quartiers périphériques ou populaires.

Dans cette optique, nous devons exploiter les outils législatifs déjà existants pour repenser la structuration territoriale. Il existe des mairies d'arrondissement à Paris, Marseille et Lyon et il est urgent de militer pour l'élargissement de ce modèle afin qu'il devienne la norme pour l'ensemble des grandes communes. Il est également possible de défusionner une commune : la procédure de défusion permet de créer des communes distinctes à partir de parties d'une commune existante, comme le stipulent les articles L 212-2 à L212-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette démarche constitue un levier politique intéressant. La défusion repose sur une consultation de la population concernée, via un référendum communal dans les conditions prévues à l'article L.2113-2, que l'on peut déclencher à la demande du conseil municipal ou par une pétition signée par un tiers des électeurs-électorices. Le vote est considéré comme favorable à la défusion si la majorité absolue des suffrages exprimés, correspondant à un nombre de voix au moins égal au quart des inscritEs se prononce pour la défusion.

Ce processus pourrait constituer un levier puissant pour l'émancipation des quartiers populaires, en favorisant la politisation et l'autonomisation des habitantEs. La constitution d'un comité pour la création d'une nouvelle commune dans un quartier populaire sera un catalyseur pour mesurer la capacité d'action et de mobilisation des habitantEs, tout en servant de modèle pour d'autres formes d'autogestion du pouvoir local. Ce projet de défusion transforme le quartier en une « zone à défendre », mais aussi en un espace à réinventer : comment l'organiser autrement, avec un contrôle direct des habitantEs ? Comment les ressources seraient-elles allouées ? Comment garantir l'accès aux services publics et prendre en charge les plus démunis ?

À travers les assemblées populaires, les habitantEs devront s'approprier ces questions essentielles et imaginer une gestion communautaire et démocratique de leur territoire. Cette dynamique de décentralisation et de défusion est complémentaire aux autres formes de construction du pouvoir populaire par en bas, car elle permet de renforcer les liens de solidarité, de rendre plus visible la lutte pour l'autonomie locale et de mettre en place des structures qui n'ont pas d'autre objectif que le bien-être et la gestion démocratique des ressources locales.

j. Cas particulier de Paris, Lyon et Marseille

La loi du 31 décembre 1982, dite loi PLM, a marqué une tentative de déconcentration du pouvoir municipal dans les trois plus grandes métropoles françaises : Paris, Lyon et Marseille. Conçue comme une réponse aux défis posés par la démesure administrative de ces communes, elle institua une nouvelle organisation, fragmentant leur gouvernance en arrondissements dotés de

conseils propres. Ainsi naquirent les maires d'arrondissement, figures locales élues, investies de missions de proximité, mais privées d'une véritable autonomie. Cette réforme visait effectivement à déconcentrer la gestion municipale en créant des conseils d'arrondissement dotés de compétences limitées, mais elle est restée dans un cadre étatique, maintenant une centralisation administrative et budgétaire au profit des mairies centrales.

Nous prôtons que cette scission soit approfondie pour permettre une autogestion réelle des arrondissements par les conseils d'arrondissement, exerçant un contrôle direct sur les budgets, l'urbanisme et les services publics. Les mairies centrales de Paris, Lyon et Marseille disparaîtront, laissant place à une confédération d'arrondissements autonomes, chacun géré démocratiquement par ses conseils populaires et ses conseils municipaux, loin des logiques bureaucratiques et représentatives traditionnelles. Plutôt que d'avoir un maire unique et un conseil municipal centralisé, chaque arrondissement, qui deviendrait une commune, exercera une souveraineté locale sur son territoire tout en participant à une assemblée confédérale, où seront débattues et coordonnées les décisions concernant l'ensemble de la commune.

Cette transformation ne signifie pas une fragmentation chaotique, mais bien une réappropriation locale du pouvoir, où chaque arrondissement devient une commune à part entière, fédérée aux autres dans une gestion horizontale et coopérative. La disparition des mairies centrales ne signifie évidemment pas celle des services publics territoriaux. Les écoles, transports, gestion des déchets, réseaux d'eau, d'énergie ou encore centres de santé communaux continueront d'exister, mais leur gestion sera déconcentrée et organisée en coopération directe entre les arrondissements. Plutôt que d'être contrôlés par une administration éloignée et opaque, ces services seront cogérés par les communes d'arrondissement et par des conseils populaires garantissant ainsi une gestion plus adaptée aux besoins locaux.

k. Participation et gestion de l'intercommunalité

Les intercommunalités éloignent le pouvoir des habitantEs. Malheureusement, nous allons devoir composer avec les intercommunalités. Dans ce sens, voici des recommandations pour mettre en place des intercommunalités plus démocratiques.

La dérive des compétences intercommunales, souvent imposée sans réel consentement démocratique, doit être enrayée. Alors que les réformes successives (2010, 2014, et la loi NOTRe de 2015) ont accru de manière autoritaire les transferts de compétences obligatoires, il est impératif de redonner aux communes leur souveraineté locale. En ce sens, les compétences en matière d'eau, d'assainissement et de tourisme doivent redevenir optionnelles, permettant aux municipalités de décider elles-mêmes de leur mode de gestion, selon les réalités locales et les choix démocratiques des habitantEs.

La coopération entre communes doit se faire sans domination des grandes métropoles sur les territoires périphériques. Les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) doivent fonctionner sur le principe d'une assemblée confédérale où chaque commune conserve son autonomie et participe aux décisions collectives sur un pied d'égalité.

La transparence et le contrôle citoyen doivent devenir des principes fondamentaux de l'intercommunalité. Chaque EPCI à fiscalité propre doit fournir un rapport annuel aux communes membres sur l'état des compétences transférées et leurs modes d'exercice. Les grandes décisions devront passer obligatoirement devant les conseils populaires des communes pour être validées.

Des conseils populaires et des référendums locaux doivent être organisés pour toute décision structurante. Loin d'un simple exercice formel, ces dispositifs doivent permettre aux habitantEs de peser directement sur les orientations stratégiques et de s'émanciper du pouvoir des technocrates.

Enfin, une intercommunalité ne peut se soustraire à l'urgence écologique. L'élaboration collective d'un projet de territoire à 10 et 20 ans, visant la neutralité carbone d'ici 2050 et la protection de la biodiversité, doit être la boussole de l'action publique locale. La démocratie directe doit être mise au service d'une justice sociale et environnementale, redonnant aux communes et à leurs habitantEs les moyens d'agir en harmonie avec leur territoire.

Loin d'être une structure imposée d'en haut, l'intercommunalité doit être réinventée comme un espace de coopération volontaire, d'autogestion et de démocratie directe.

2- GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES

La gestion des ressources financières est entièrement transparente et sous le contrôle direct des habitantEs.

a. Budget participatif

Le budget sera élaboré à partir d'un processus de consultation directe des habitantEs. Des assemblées publiques régulières seront organisées, où chaque habitantE pourra exprimer ses besoins et priorités. Ces assemblées pourront se structurer autour de différents domaines comme l'éducation, la santé, l'environnement ou les infrastructures. Les propositions seront ensuite soumises à des mécanismes de coopération dans la construction et de délibération collective, garantissant que le budget reflète les choix de la majorité tout en respectant les besoins de chacunE.

b. Transparence totale des dépenses

Le budget de la commune sera totalement transparent. Toutes les informations concernant les recettes (impôts locaux, contributions solidaires, ressources générées par les activités économiques locales, etc.) et les dépenses (pour les services publics, l'entretien des infrastructures, les projets d'aménagement, etc.) seront rendues publiques et diffusées à tous et toutes. Les habitantEs pourront suivre l'utilisation des fonds, poser des questions et intervenir en cas de besoin.

c. Financement par des ressources collectives

Le financement de la commune sera fondé sur une économie de partage et de solidarité. Au lieu de dépendre des taxes répressives ou de la fiscalité centralisée, la commune pourra explorer des moyens alternatifs ou complémentaires de financement, tels que la mise en place de monnaies locales, de systèmes de partage de biens et de services, ou encore de coopératives locales qui généreront des fonds pour les besoins communautaires.

d. Priorisation des projets d'intérêt commun

Les décisions budgétaires seront orientées vers des projets bénéfiques pour le bien-être collectif et l'autosuffisance locale. Cela pourrait inclure des investissements dans des infrastructures communes (transports publics, bâtiments communautaires, espaces verts), dans la transition énergétique (énergies renouvelables locales) ou encore dans des services publics gratuits et accessibles (éducation, santé, transport, aide sociale). L'accent sera mis sur les besoins de base (nourriture, logement, santé) et sur des projets respectueux de l'environnement.

e. Démocratie économique

L'économie locale sera largement décentralisée, et des initiatives comme des coopératives de travailleurs et travailleuses ou des sociétés autogérées – SCOP, SCIC – seront soutenues. Ces initiatives économiques seront orientées vers la satisfaction des besoins de la communauté plutôt que vers la maximisation du profit, et les profits générés seront réinvestis dans des projets communautaires.

3- POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES DOMINATIONS

La lutte contre toutes les formes de discrimination – qu'elles soient basées sur le genre, la classe, la race, le handicap ou tout autre critère – est un principe fondamental pour la construction d'une commune véritablement inclusive et égalitaire. Une commune sans discrimination ne peut exister qu'à travers une transformation radicale des rapports sociaux, économiques et culturels, où chaque personne, indépendamment de son origine, de ses capacités physiques, psychiques, de son âge ou de son identité, est traitée comme un·e membre à part entière de la collectivité. Cela implique des politiques concrètes et des engagements forts pour éradiquer toutes les formes d'injustice et de domination.

a. Égalité des genres et mise en place d'une commune féministe

La lutte contre le patriarcat et la question de l'égalité entre les femmes et les hommes occupent une place centrale. La municipalité, en tant qu'employeuse public, doit être exemplaire dans l'accès des femmes aux responsabilités, en cherchant à atteindre la parité à tous les niveaux. Cela se traduira par des mesures concrètes telles que la promotion des pratiques sportives mixtes et des critères de financement favorisant les projets portés par des femmes, notamment dans les secteurs associatifs, culturels et sportifs. Un accompagnement particulier sera également prévu pour les femmes victimes de violence, avec des dispositifs d'aide et de soutien adaptés. En parallèle, des politiques de sensibilisation à l'égalité seront mises en place, visant à déconstruire les stéréotypes de genre dans l'ensemble de la population, y compris dans les écoles, les entreprises et les associations locales.

b. Antiracisme, lutte contre le colonialisme et inclusion des minorités

Dans la même logique, une commune sans discrimination ne saurait tolérer une quelconque forme de racisme. Cela implique de promouvoir des politiques publiques d'accueil et de solidarité, notamment en **facilitant l'accès des demandeurs et demandeuses d'asile**, des réfugiéEs, des sans-papiers mais aussi des voyageurs voyeuses à l'intégration citoyenne et sociale. Il est essentiel de garantir le droit à la scolarisation pour tous les enfants, y compris ceux issus de familles migrantes ou de minorités. Des dispositifs d'accompagnement et de sensibilisation seront déployés pour **promouvoir des politiques de solidarité entre toutes les communautés**. Par ailleurs, la municipalité pourra organiser des espaces d'échanges interculturels, permettant aux différentes populations de tisser des liens, de mieux se connaître et de renforcer leur cohésion sociale.

- **Lutter contre l'exclusion systémique des voyageurs et voyageuses** des communes, en permettant et protégeant l'habitat mobile, notamment en caravane.
- Garantir le branchement aux fluides (eau et électricité) aux personnes vivant en habitat mobile.
- Lutter contre l'empierrement des espaces communaux, et permettre à nos concitoyennEs itinérantEs de stationner sur ces derniers, ce qui permettra de mettre fin à la politique d'assignation à résidence sur des aires profondément inaccueillantes.

c. Lutte contre le validisme et respect des droits des personnes handicapées

Une commune réellement égalitaire doit mener une politique active contre le validisme, système d'oppression et de domination qui érige la norme valide comme la norme à atteindre, et qui marginalise les personnes différentes. Les rapports consécutifs de l'ONU, de la DDD et du Conseil de l'Europe dénoncent une politique « basée sur le modèle médical et une approche paternaliste du handicap » et l'institutionnalisation des personnes handicapées. Ainsi, la commune se positionnera en faveur d'une application nette de la CIDPH et des recommandations de l'ONU.

Tous les lieux publics – administrations, écoles, espaces verts, infrastructures de loisirs – doivent être accessibles aux personnes handicapées. La commune mettra les moyens nécessaires afin de rattraper les retards éventuels en matière de conformité des bâtiments et des espaces publics communs, soumis à l'obligation d'accessibilité, afin que l'ensemble de ces espaces soient accessibles à tous et toutes. Nous agirons de même en matière de mobilité et transports en communs afin de nous assurer qu'ils soient pleinement accessibles en toute autonomie aux personnes handicapées. La municipalité s'engage à appliquer des critères stricts dans l'attribution des marchés publics et à exiger des entreprises partenaires qu'elles respectent leurs obligations légales en matière d'emploi des travailleurs-travailleuses handicapées, comme le prévoit la loi française qui impose un taux de 6 % d'emploi de personnes handicapées dans les entreprises de plus de 20 salariéEs.

Nous refusons de contractualiser avec des établissements de privation de liberté, tels que les ESAT et autres structures spécialisées dénoncées par la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. L'accompagnement des enfants handicapéEs dans les activités

périscolaires sera une priorité, avec la mise en place de moyens humains et matériels adéquats et la formation des professionnellEs. Les centres de santé municipaux développeront des services accessibles pour répondre aux besoins spécifiques de ces publics.

Nous devons dénoncer et combattre les discriminations systémiques d'une société qui hiérarchise les vies en marginalisant les personnes handicapées. Nous nous engageons à renforcer les droits et libertés de chacunE, en mettant la solidarité au cœur des politiques publiques, plutôt que de la subordonner aux solidarités familiales souvent précaires.

En conformité avec la Convention de l'ONU, nous appliquerons les mesures suivantes :

- Accessibilité universelle sans délai : travaux de mise en conformité programmés de façon prioritaire pour rattraper les retards éventuels,
- Logement : engagement à construire 100 % de logements accessibles et adaptables, avec l'obligation d'installer des ascenseurs dès le premier étage,
- Éducation : droit inconditionnel à la scolarisation de tous les enfants et à la formation de tous les adultes, avec tous les moyens nécessaires (humains, matériels, pédagogiques, organisationnels) et un accompagnement médico-social intégré aux établissements scolaires,
- Transparence et gouvernance : création d'une commission communale – et intercommunale – d'accessibilité (CCA), instaurée par la loi du 11 février 2005,
- Représentation effective : assurer une participation réelle des personnes handicapées dans toutes les instances de décisions communales.

Ces propositions sont des mesures urgentes, mais elles ne suffisent pas à répondre à l'ampleur des injustices que subissent les personnes handicapées. Nous devons aller plus loin en développant des politiques publiques antivalidistes structurantes pour garantir une égalité réelle et une pleine participation de toutes et tous à la vie communale.

d. Animalisme et bien-être animal

Une commune qui se veut juste et égalitaire doit également s'engager sur l'animalisme, c'est-à-dire la reconnaissance des droits des animaux et tendre à la fin de leur exploitation.

La commune promeut le bien-être animal en attribuant une délégation protection animale à unE adjointE et inclut la protection animale dans la politique de la commune, mettant ainsi en œuvre des politiques visant à améliorer la qualité de vie des animaux et à réduire leur souffrance.

La municipalité prend des mesures concrètes telles que la **réduction de la consommation de viande dans les établissements municipaux**, en privilégiant des menus végétariens et en contrôlant que la viande servie provienne d'abattages respectueux de l'éthique. Elle exclut de la commande publique l'ensemble des produits issus de l'élevage intensif et des pires pratiques d'abattage, ainsi que les produits d'entretien testés sur les animaux. Une option végétarienne quotidienne et deux repas végétariens par semaine seront instaurés dans les cantines municipales. Les cirques exploitant des animaux sauvages ainsi que les corridas et les combats de coqs seront interdits.

En outre, des fermes pédagogiques seront créées pour sensibiliser la population à l'élevage respectueux et à l'éthique animale. Le développement de parcs canins, l'installation de nichoirs et de pigeonniers pour favoriser la biodiversité, ainsi que l'éco-pâturage et l'utilisation de traction animale pour la collecte des déchets sont autant d'initiatives qui permettent de réconcilier la

commune avec la nature et ses habitantEs non humains. Une politique de stérilisation des animaux errants sera mise en place.

e. Protection de la nature

Enfin, la commune s'engagera dans des initiatives écologiques qui renforceront son engagement en faveur de la biodiversité et du respect de l'environnement. Des programmes de végétalisation des espaces publics et privés, la création de zones vertes accessibles à toustEs, et la promotion des énergies renouvelables s'inscrivent dans une logique globale de justice sociale et environnementale. Ces mesures ne sont pas seulement écologiques mais aussi profondément sociales, car elles visent à créer un cadre de vie plus sain et plus juste pour l'ensemble de la population, y compris les plus vulnérables.

4- CITOYENNETE

La citoyenneté va bien au-delà des critères juridiques ou territoriaux classiques, et repose sur la participation active et égalitaire de l'ensemble des habitantEs à la vie de leur communauté. Il s'agit d'une citoyenneté qui, loin d'être limitée par des distinctions entre nationaux et étrangerEs, cherche à inclure toutes les populations, y compris les plus marginalisées, dans le processus démocratique et social.

À cet égard, la commune mettra en place **une carte d'identité municipale pour l'ensemble des habitantEs**, permettant, d'une part d'être une preuve de domiciliation mais aussi de fournir un accès à toustEs de l'ensemble des services municipaux.

La commune **scolariser de façon inconditionnelle tous les enfants**, quel que soit leur statut administratif, leur état de santé ou leur handicap, dans les établissements de la collectivité, en vertu du principe d'égalité en matière d'accès à l'éducation, afin de lutter contre les discriminations et d'assurer une scolarisation universelle. Un tel engagement participe à une vision de citoyenneté inclusive, qui dépasse les frontières administratives et les statuts migratoires pour intégrer pleinement les enfants à la communauté locale.

En matière de droit de vote, cette conception de la citoyenneté implique **la reconnaissance du droit de vote des étrangerEs résidant sur le territoire de la commune**.

L'élection de deux personnes en parité comme conseilleres spéciales au sein des personnes n'ayant pas la nationalité française, qui participent aux décisions municipales, est une mesure qui s'inscrit dans cette volonté de donner une voix à ceux et celles qui, bien que n'ayant pas la nationalité française, participent pleinement à la vie de la commune et de l'Etat. Cela permettra de renforcer la démocratie directe, en assurant une représentation équitable des populations diverses au sein des instances locales.

Dans cette conception de la citoyenneté, l'idée de participation active et de solidarité communautaire est primordiale. La citoyenneté n'est pas seulement un statut juridique, mais un ensemble de droits et de responsabilités collectives, où chacunE, indépendamment de son statut ou de son genre, est encouragé à prendre part aux décisions qui façonnent son environnement. C'est par cette extension de la citoyenneté et par l'inclusion de toutes et tous dans la gestion de la cité que nous pourrons réaliser une véritable démocratie directe et inclusive, où la voix de chaque individu compte dans l'organisation de la vie commune.

5- SECURITE ET SÛRETE PUBLIQUE

La sécurité publique concerne principalement la protection des personnes, des biens et de l'ordre public contre les menaces et les risques, qu'ils soient d'origine criminelle, naturelle, ou liés à des conflits sociaux. La sûreté publique, quant à elle, s'intéresse plus spécifiquement à la prévention des actes qui menacent la stabilité de la société, notamment les actes de violence, les risques technologiques, ou les situations de crise.

La sécurité et la sûreté publiques ne doivent pas être envisagées comme des enjeux strictement répressifs ou autoritaires, mais comme des processus collectifs où les habitantEs prennent en charge leur propre sécurité à travers des structures décentralisées et démocratiques. La gestion de la sécurité et de la sûreté publiques ne repose pas sur une hiérarchie étatique ou une police centralisée, mais sur des assemblées populaires, des conseils municipaux autonomes et une organisation de la société fondée sur la solidarité et l'autogestion.

La surveillance de masse est une forme de contrôle social qui fragilise la confiance entre les habitantEs et les institutions publiques. Nous devons lutter contre, qu'elle soit étatique ou privée. Plutôt que de renforcer un système de surveillance omniprésent et répressif, comme l'installation de caméras de surveillance, il est nécessaire de repenser la sécurité en termes de prévention, de dialogue et de gestion collective des espaces urbains. **La police municipale sera ainsi transformée en médiation de rue.**

La sécurité et la sûreté publiques doivent être accompagnées d'initiatives locales comme la mise en place d'espaces d'expérimentation, notamment pour la légalisation du cannabis, permettant ainsi aux collectivités locales de mener des expériences novatrices en matière de politique de santé publique et de justice sociale. L'exemple du maire de Bègles qui a initié une **expérimentation de légalisation du cannabis à l'échelle locale, sur le fondement de l'article 37-1 de la Constitution, met en lumière le fait qu'une gestion locale et participative** peut offrir des solutions plus justes et plus efficaces, notamment en matière de santé publique et de réduction des risques liés au cannabis, sans recourir à des dispositifs répressifs.

En mettant en place un modèle qui se dégage de l'autoritarisme étatique, nous ouvrons la voie à des pratiques sécuritaires qui ne dépendent pas de la surveillance, mais de la participation active des habitantEs à la création d'un environnement sûr et libre.

a. Les comités locaux de prévention de la délinquance

Notre logique s'oppose directement à l'existence et au fonctionnement des Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) tels qu'ils sont, qui, sous couvert de prévention, sont souvent des instruments de surveillance et de stigmatisation des populations vulnérables. Ces structures, bien qu'elles prétendent œuvrer pour une sécurité partagée, agissent souvent comme des relais d'une logique sécuritaire et de criminalisation, en impliquant des institutions et des autorités éloignées des réalités locales.

Il est plus que nécessaire de repenser leur fonctionnement afin de les transformer en véritables instruments de prévention sociale, et non en relais de la répression.

- **Renforcer la participation citoyenne :** les CLSPD doivent devenir des espaces horizontaux véritablement participatifs où les habitantEs, les associations locales, les acteurs-actrices de terrain, et les collectivités ont une voix égale dans la définition des

politiques de sécurité. Il est essentiel que les habitantEs puissent être directement impliqués dans les décisions afin d'avoir un rôle dans l'évaluation des actions mises en place. Ce modèle repose sur la conviction que la meilleure forme de sécurité est celle qui émane des relations humaines, fondées sur la coopération, plutôt que sur la coercition.

- Repenser la prévention : **la prévention doit aller au-delà de la simple répression des comportements délinquants. Il s'agit de créer des dispositifs qui favorisent l'inclusion sociale, l'éducation, l'accès à la culture, au sport, à la formation professionnelle et à des espaces d'expression pour les jeunes.** Il est crucial de développer des actions positives qui s'attaquent aux causes profondes de la délinquance, comme la pauvreté, l'exclusion sociale et l'inégalité permettant à l'ensemble des habitantEs un accès égal aux ressources, à l'éducation, à la culture et à des activités génératrices de revenus. Cela permettrait de réduire les facteurs qui conduisent à la criminalité, comme le manque d'opportunités économiques, la marginalisation ou l'absence de soutien social.
- Mettre l'accent sur la médiation et la résolution de conflits : au lieu de privilégier une logique de sanction et de contrôle, les CLSPD devraient promouvoir des initiatives de médiation et de gestion pacifique des conflits. Cela implique de former des médiateurs-médiatrices de proximité qui puissent intervenir dans les quartiers sensibles pour désamorcer les tensions, favoriser la communication entre les différents acteurs-actrices (habitantEs, gardiens de la paix, services sociaux) et résoudre les conflits avant qu'ils n'aboutissent à des actes délictueux.
- Favoriser la coopération avec les services sociaux et éducatifs : la lutte contre la délinquance ne doit pas être une affaire policière. Les CLSPD doivent être en lien étroit avec les services sociaux, les écoles, les structures éducatives et les associations locales. Ce travail collaboratif permettrait d'adopter une approche plus globale et humaine, en offrant aux jeunes en difficulté des alternatives aux comportements délictueux.
- Limiter l'implication de la police : bien que la sécurité publique soit une préoccupation légitime, la police ne doit pas être au centre des actions des CLSPD. Leur rôle doit se limiter à un accompagnement discret, sans être au cœur de la gestion de la délinquance quotidienne. Les policiers devraient intervenir en soutien aux autres acteurs sociaux, et non comme protagonistes principaux dans la définition des politiques locales.
- Garantir la transparence et l'évaluation : il est nécessaire que les actions des CLSPD soient constamment évaluées de manière transparente et indépendante. Des mécanismes de contrôle et de retour d'information doivent être mis en place pour mesurer l'efficacité des actions de prévention, mais aussi pour s'assurer qu'aucune dérive répressive ou stigmatisation ne se produise. Les habitantEs doivent pouvoir accéder à ces informations et contribuer à une critique constructive du dispositif.
- Lutter contre la stigmatisation des quartiers populaires : les CLSPD doivent également veiller à ce que les quartiers dits « sensibles » ne soient pas stigmatisés ou criminalisés de manière systématique. Au contraire, ces quartiers doivent être soutenus par des politiques spécifiques d'aménagement du territoire, de développement économique et d'accès à la culture et aux loisirs, qui visent à améliorer la qualité de vie de leurs habitantEs.

b. La gestion des risques et la protection civile

La sûreté publique implique également la gestion des risques majeurs, qu'ils soient naturels (inondations, incendies, tempêtes), technologiques (accidents industriels, cyberattaques), ou sociaux (pandémies, crises économiques). Il est crucial de mettre en place des dispositifs de prévention et de préparation pour faire face à ces crises. Cela implique que les collectivités locales soient formées et préparées à réagir collectivement (formation des services de secours, mise en place de plans d'urgence sensibilisation du public aux comportements à adopter en cas de catastrophe), mais aussi qu'elles disposent des moyens nécessaires pour mettre en place des solutions innovantes et respectueuses des besoins et des réalités locales. Dans ce cadre, les habitantEs ne se contentent pas d'attendre l'intervention de l'État ou des autorités, mais prennent en main leur propre protection, soutenuEs par des institutions démocratiques et autonomes.

6- JUSTICE RESTAURATIVE

La justice ne doit pas être un outil de punition ou d'exclusion, mais un moyen de restaurer la cohésion sociale, de réparer les torts et de renforcer la solidarité entre les individus. **La justice restaurative s'appuie sur l'idée que le conflit est une conséquence de relations brisées ou déséquilibrées, et que la véritable résolution réside dans le processus de réparation et de réconciliation plutôt que dans la simple punition des actes.** L'objectif est de restaurer l'harmonie au sein de la communauté en favorisant la compréhension mutuelle, l'écoute, la réparation des torts, et la prise en charge collective des problèmes.

a. Justice restaurative : une alternative à la pénalisation

Dans nos communes, la justice restaurative prendra le pas sur les pratiques pénales classiques. Loin de recourir aux systèmes répressifs de la justice étatique, qui enferment et stigmatisent, la commune mettra en place des mécanismes de médiation et de réparation collective des torts. Cette approche vise à trouver des solutions qui réconcilient les personnes impliquées dans un conflit, à l'échelle individuelle comme collective. En intégrant des médiateurs communautaires formés au dialogue, à l'écoute et à la compréhension des enjeux sous-jacents des conflits, la commune privilégiera les solutions où les parties prenantes, y compris les victimes et les auteurs des faits, participent activement à la résolution des tensions. La justice restaurative repose sur l'idée que les conflits ne doivent pas être gérés par l'autorité centrale ou par des institutions étatiques, mais plutôt par la communauté qui assume la responsabilité de ses propres conflits. Cela implique des mécanismes souples, décentralisés et ouverts, permettant à chacun de contribuer à la réconciliation sans qu'il soit nécessaire de recourir à des mesures coercitives ou punitives.

b. Création de mécanismes locaux de résolution de conflits

Afin de favoriser cette transition vers une justice plus humaine et réparatrice, **la commune instaurera en lien avec les tribunaux, des espaces de médiation de proximité, où les habitantEs peuvent se rendre pour résoudre leurs différends.** Ces espaces seront ouverts à toutes les formes de conflits, qu'ils soient interpersonnels, sociaux, ou collectifs, et concerneront des domaines aussi divers que les conflits de voisinage, les différends au travail,

les tensions communautaires ou les mésententes liées à des questions de ressources communes.

Les médiateurs-médiatrices communautaires seront des membres de la commune formés spécifiquement pour cette tâche. Ils et elles joueront un rôle clé dans l'écoute, l'accompagnement et la gestion des conflits. Plutôt que d'imposer une décision externe, ils et elles faciliteront un dialogue entre les personnes concernées, les aidant à mieux comprendre leurs besoins et leurs émotions, et à trouver un terrain d'entente. Ces médiateurs et médiatrices seront forméEs à la communication non violente, à l'approche de la restauration des liens sociaux et au respect des principes de réciprocité, où chacun est invité à prendre conscience de l'impact de ses actes sur l'autre et à proposer des solutions qui bénéficient à toustEs.

c. Comités de réparation collective

Au-delà de la simple médiation, **la commune mettra en place des comités de réparation collective**, où la résolution des conflits et des torts sera une démarche communautaire. Ces comités seront composés de personnes choisies par les parties en conflit, mais également d'habitantEs volontaires, qui accepteront de s'impliquer dans le processus de réparation. L'idée est de permettre une forme de justice participative, où la communauté elle-même devient une actrice active dans le processus de réparation.

Ces comités auront pour mission de déterminer des mesures réparatrices adaptées aux conflits, en allant au-delà de l'idée de punition. Par exemple, pour un conflit lié à des actes de vandalisme, le comité pourrait proposer des formes de réparation qui incluent la participation à des projets communautaires de nettoyage ou de transformation des espaces publics, en impliquant directement la personne ayant commis l'acte et la communauté elle-même dans une dynamique de réconciliation. Cela peut inclure la réparation des liens sociaux par des actions collectives et la mise en place de mécanismes d'entraide entre les différents membres de la commune.

d. Éducation à la non-violence et à la résolution de conflits

Une dimension essentielle de cette justice restaurative réside dans l'éducation à la non-violence et à la résolution des conflits. La commune mettra en place des ateliers, des formations et des sensibilisations régulières pour les habitantEs, afin de leur apprendre à gérer leurs différends de manière pacifique et coopérative. Ces initiatives seront ancrées dans les écoles, mais aussi dans les espaces de rencontres intergénérationnelles et communautaires. L'objectif est de développer une culture de dialogue, du respect et de la solidarité dès le plus jeune âge, et de transmettre les outils permettant la désescalade des tensions sociales et personnelles.

Les outils pédagogiques utilisés pour cette formation incluront des jeux de rôle, des méthodes de communication non violente, et des séances de gestion des émotions. L'éducation à la résolution de conflits sera une priorité pour renforcer la cohésion et la solidarité sociale dans la commune, en permettant à chacunE de développer des compétences de gestion de conflits sans recourir à la violence ou à des solutions répressives.

7- SERVICE PUBLIC MUNICIPAL DE LA PETITE-ENFANCE

L'accueil de la petite enfance doit être envisagé comme un service public fondamental, accessible à toutes les familles, financé et géré par la collectivité, et non laissé aux logiques marchandes ou à la précarisation des structures associatives. Actuellement, les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) doivent répondre à des normes strictes en matière de sécurité, de qualité pédagogique et de taux d'encadrement, mais les politiques publiques peinent à garantir un accès universel, avec une pénurie de places et des conditions de travail souvent difficiles pour les professionnel·les.

Nous défendons donc la création et le renforcement d'un véritable service public municipal de la petite enfance, avec un maillage dense de crèches, micro-crèches, halte-garderie, relais d'assistantes maternelles (RPE) et maisons d'assistantes maternelles (MAM) publiques, accessibles financièrement à l'ensemble des familles et adaptées aux réalités locales. Ces structures doivent être conçues comme des lieux d'accueil bienveillants et émancipateurs, où le bien-être de l'enfant prime sur les logiques de rentabilité et où les parents et les professionnel·les collaborent étroitement pour définir les orientations pédagogiques et organisationnelles. Cela implique de garantir un taux d'encadrement supérieur aux minimas légaux, des conditions de travail respectueuses pour les professionnel·les, et des locaux pensés pour l'éveil et l'autonomie des enfants.

Nous revendiquons également **la fin de la privatisation rampante des modes d'accueil et la revalorisation des métiers d'éducateur-éducatrice et d'auxiliaire de puériculture**. Les municipalités doivent offrir des conditions salariales attractives, une formation continue de qualité et un soutien psychologique aux professionnel·les, afin de lutter contre l'épuisement et le turnover élevé.

Enfin, ce service public de la petite enfance doit être inclusif et adapté à toutes les réalités : horaires élargis et accompagnement social pour s'adapter aux différentes situations familiales, accueil des enfants handicapé·es sans discrimination, et intégration d'une alimentation 100% locale et bio. Ce modèle permet de replacer la petite enfance au cœur d'un projet social ambitieux, où l'éducation, le soin et la solidarité sont garantis par la puissance publique et non soumis aux impératifs du marché.

8- SERVICE PUBLIC MUNICIPAL DU GRAND-ÂGE

Le vieillissement ne doit pas être un fardeau individuel ou familial, mais une responsabilité collective prise en charge par un véritable service public de la vieillesse. Aujourd'hui, le secteur du grand âge est marqué par des inégalités criantes d'accès aux soins, la privatisation des EHPAD et la maltraitance institutionnelle, issues de logiques de rentabilité qui dégradent les conditions de vie des résident·es et des travailleurs et travailleuses. Nous défendons donc une approche radicalement différente : un service public municipal qui garantisse à toutes les personnes âgées un accompagnement digne, humain et solidaire, sans discrimination sociale ni financière.

Nous proposons la **création et le développement de maisons communales du grand âge, alternatives aux EHPAD privés** et aux structures hospitalières déshumanisantes. **Ces lieux doivent être intégrés aux quartiers, favorisant les liens intergénérationnels** et l'implication des habitant·es. Conçues sur le modèle des coopératives publiques, ces maisons offriront un

cadre de vie chaleureux, avec des logements adaptés, des espaces de vie collectifs et un accès à des soins de qualité.

Les colocations intergénérationnelles seront également encouragées et soutenues par la municipalité. Mettre en relation des jeunes en quête de logement abordable avec des personnes âgées souhaitant rompre l'isolement, est une solution solidaire et bénéfique pour tous et toutes. La municipalité facilitera ces initiatives en mettant en place des dispositifs d'accompagnement, en sécurisant juridiquement ces colocations et en garantissant un suivi humain pour s'assurer du bien-être des participantEs. Ces formes d'habitat partagé permettront de tisser des liens entre générations et de replacer les aînéEs au cœur de la vie sociale.

Le maintien à domicile doit également être une priorité du service public municipal. Cela passe par la gratuité des services d'aide à domicile pour les plus précaires, un soutien renforcé aux aidantEs familiaux·alEs et la revalorisation des métiers du soin. Nous proposons également de municipaliser les services d'accompagnement (portage de repas, assistance médicale, soutien psychologique) pour sortir des logiques de sous-traitance et garantir des conditions de travail dignes aux professionnel·les du secteur.

Enfin, ce service public doit être pensé dans une logique de démocratie directe : les résidentEs, leurs familles, les travailleurs et travailleuses doivent pouvoir participer aux décisions qui les concernent, en lien avec les assemblées populaires locales. En plaçant la vieillesse au cœur des politiques municipales et en refusant sa marchandisation, nous construisons une société où chacunE, quel que soit son âge, a droit à une vie digne, épanouissante et intégrée à la communauté.

9- ÉDUCATION ÉMANCIPATRICE ET PARTICIPATIVE

L'école ne doit pas être un instrument de conditionnement au service du marché, mais un espace d'émancipation intellectuelle et collective. Nous proposons ainsi la mise en place d'écoles municipales, ouvertes sur le quartier et cogéréEs par les enseignantEs, les élèves et les parents.

Pour garantir une éducation véritablement accessible à toutes et tous, nous instaurerons une **gratuité totale et effective de l'enseignement, y compris pour les cantines, les transports scolaires et le matériel pédagogique**. Dans cette même logique, les écoles publiques seront rénovées selon des critères écologiques et inclusifs, afin de garantir des classes à effectifs réduits et un cadre propice au bien-être des élèves.

L'école municipale doit être une porte d'entrée vers une expérience directe et collective du vivant. Chaque école municipale pourrait devenir un lieu vivant, nourricier et écologique, où la nature ne serait pas un simple décor mais un véritable espace d'apprentissage et d'expérimentation. Nos écoles incluraient :

- **Des cours d'école désimperméabilisés** et végétalisés pour lutter contre les îlots de chaleur, favoriser la régulation de l'eau et créer des espaces de jeux et d'exploration naturels,
- **Des potagers pédagogiques** entretenus par les élèves. Ils permettraient d'apprendre les cycles du vivant, la souveraineté alimentaire et l'autonomie,
- **Des jardins-forêts** inspirés de la permaculture où les enfants pourraient observer et comprendre l'équilibre des écosystèmes,

- **Des mares et refuges pour la biodiversité** pour reconnecter les enfants aux espèces locales et favoriser une approche sensorielle du vivant.

L'enseignement ne devrait plus se limiter aux salles de classe fermées. Il s'agirait d'**ouvrir l'école au territoire et à la nature**, en favorisant un apprentissage sur la découverte:

- **Des cours en extérieur** : organiser des leçons de biologie, de mathématiques ou même de philosophie en plein air, en lien avec l'environnement,
- **Des randonnées éducatives** et observations naturalistes permettant d'apprendre à lire le paysage, identifier les plantes et les animaux, comprendre les dynamiques écologiques locales,
- **De l'intégration des métiers du vivant par des rencontres avec des maraîcherEs, apiculteurEs, artisanEs** du bois ou herboristes pour créer des ponts entre savoirs scolaires et savoir-faire concrets,
- **Des classes vertes** par lesquelles chaque école pourrait être reliée à des fermes agroécologiques locales, des parcs municipaux et des coopératives de production pour permettre aux enfants de s'initier à l'écologie appliquée, à l'autogestion et aux savoirs artisanaux.

Nous souhaitons également renforcer l'éducation populaire au sein de l'école, en développant des espaces dédiés aux apprentissages collaboratifs et à la transmission des savoirs locaux. Les élèves seront pleinement acteurs-actrices de leur environnement scolaire grâce à des conseils d'élèves disposant d'un pouvoir décisionnaire sur les activités et projets éducatifs.

Par ailleurs, nous nous opposons à toute fermeture d'école publique et lutterons activement contre la ségrégation scolaire, en mettant en place une sectorisation plus équitable. Enfin, **la formation continue des enseignantEs et des éducatrices et éducateurs sera une priorité**, afin de leur permettre d'explorer et d'adopter des pédagogies alternatives, inclusives et coopératives.

10- PARTAGE DES CONNAISSANCES ET DES SAVOIR-FAIRE

Le partage des connaissances et des savoir-faire locaux est essentiel pour renforcer l'autonomie et la solidarité des habitantEs. Au lieu de se reposer sur des institutions éducatives centralisées et standardisées, la commune cherche à créer des espaces d'apprentissage ouverts et participatifs, où chacun peut transmettre ses compétences et ses expériences, et contribuer ainsi à l'autosuffisance collective.

Cette approche s'appuie sur l'idée que le savoir n'est pas un bien détenu par une élite ou une hiérarchie, mais une richesse partagée par toutes et tous. **L'éducation et le partage des savoirs doivent être un processus démocratique, participatif et horizontal, où chaque personne est à la fois apprenante et enseignante.** Ce modèle permet de renforcer l'autonomie locale en reliant les habitantEs les unEs aux autres et en favorisant la transmission des techniques et des pratiques propres au territoire. Ce processus est ancré dans une vision de liberté collective et d'émancipation des individus, en dehors des logiques de marchandisation de la connaissance.

Les savoirs partagés et les pratiques de solidarité favorisent la réduction des inégalités sociales en permettant à tous les membres de la commune de participer activement à la vie collective, et de bénéficier des connaissances et des compétences nécessaires pour améliorer leur qualité de

vie. Ce processus participatif devient ainsi un moyen de lutter contre la marginalisation, d'encourager l'inclusion sociale et de renforcer les liens communautaires.

a. Écoles populaires : espaces d'apprentissage communautaire

La commune développera des écoles populaires, des lieux ouverts à toutes et tous, sans distinction d'âge ni de statut social, où les habitantEs peuvent s'impliquer dans un processus d'apprentissage mutuel. Ces écoles populaires ne se limitent pas à la transmission de savoirs académiques ou théoriques, mais se consacrent à la formation pratique, à **l'échange de compétences et à l'apprentissage des savoirs locaux**.

Ces espaces seront ouverts à des sujets aussi divers que la permaculture, les méthodes de construction écologiques, les pratiques artisanales, les langues locales ou les méthodes de gouvernance participative. Chaque habitantE pourra proposer un atelier ou une session d'enseignement en fonction de ses compétences et de ses expériences. L'objectif est de rendre l'éducation accessible à tous et toutes, de manière démocratique et décentralisée, en l'ancrant dans les réalités concrètes du quotidien des habitantEs.

Les écoles populaires pourront être soutenues par des facilitateurIces d'apprentissage : des personnes issues de la commune formées pour accompagner les échanges, guider les ateliers et s'assurer que le processus éducatif se fait dans une dynamique collective et égalitaire. Plutôt que de suivre un programme imposé, chaque atelier sera libre, souple et conçu selon les besoins et les intérêts des participantEs.

b. Ateliers de partage de savoir-faire

Les ateliers deviendront des lieux de partage des savoir-faire locaux et d'expérimentation. Dans ces espaces, les habitantEs pourront échanger des connaissances techniques, artisanales et culturelles, créant ainsi des communautés de pratique qui nourrissent l'autosuffisance locale. Par exemple, des ateliers sur la réparation d'appareils, la fabrication de produits écologiques (savons, produits ménagers, cosmétique maison), ou encore la couture, l'agriculture urbaine, la réalisation d'aménagements écologiques ou des échanges de services seront organisés.

Les savoir-faire ancestraux, souvent oubliés ou considérés comme obsolètes, seront réhabilités et transmis à travers ces ateliers. Ces pratiques permettent de renforcer la résilience de la commune en cultivant des compétences locales, tout en réduisant la dépendance aux industries extérieures. L'objectif est de mettre en place une économie locale de partage, où les habitantEs échangent leurs savoir-faire et leurs ressources, sans passer par le système marchand. En outre, ces ateliers favorisent la création de liens sociaux, la solidarité et la réduction des inégalités, puisque chacunE peut y participer, quelle que soit sa situation sociale ou économique.

c. Forums locaux : des espaces de discussion et d'échange

Afin de promouvoir la circulation des idées et des savoirs au sein de la commune, des forums locaux seront régulièrement organisés. Ces forums permettront à chacun de partager ses expériences, ses connaissances, et ses idées pour améliorer le fonctionnement de la commune. Ces espaces de discussion seront ouverts à toustEs, et viseront à aborder des sujets aussi variés que les questions environnementales, les pratiques de gouvernance participative, les modes de production alimentaires locaux ou encore les droits sociaux et économiques.

Les forums permettront également de renforcer les capacités d'organisation collective des habitantEs. Ils pourront servir de base à des actions collectives, des projets communautaires, ou encore à la mise en place de nouveaux services publics gérés de manière participative. Ces discussions collectives donneront aussi l'occasion aux habitantEs de se saisir des enjeux globaux et de les adapter à leur échelle locale. L'idée est que chaque forum soit un espace vivant, flexible et autonome, où les décisions sont prises de manière collective, sans hiérarchie ni autorité centralisée.

d. Valorisation de l'autosuffisance en savoirs locaux

L'une des missions essentielles de la commune sera de renforcer l'autosuffisance en savoirs en réduisant la dépendance à des savoirs imposés par des institutions extérieures, souvent inaccessibles ou inadaptés aux besoins locaux. La commune mettra en place des réseaux de solidarité éducative, où les habitantEs se soutiennent mutuellement dans l'apprentissage et la mise en pratique des savoirs locaux. **L'accent sera mis sur l'autonomie des quartiers et des hameaux, afin que chaque partie de la commune puisse disposer des ressources humaines et des compétences nécessaires pour se développer de manière indépendante.**

En matière d'agriculture, par exemple, la commune encouragera les pratiques agricoles autonomes basées sur l'agroécologie, la permaculture et les systèmes de cultures locales adaptés à l'environnement. Les habitantEs pourront se former aux techniques agricoles, de réhabilitation du bâti, d'entraide entre pairEs, de préparation au changement climatique en partant des besoins des plus vulnérables et vulnérabiliséEs, aux techniques de gestion des ressources en eau, ou encore aux techniques de transformation des produits agricoles. Cette démarche permet de renforcer l'autonomie alimentaire, de réduire les coûts liés à l'approvisionnement extérieur et de renforcer la résilience face aux crises économiques et environnementales.

11- CULTURE ÉMANCIPATRICE

La culture doit être libérée des logiques de contrôle institutionnel et retrouver sa place au cœur de la vie citoyenne. Nous nous engageons à dissocier la culture des politiques de la commune, qui réduisent trop souvent les initiatives culturelles notamment dans les quartiers populaires à des outils de contrôle social et d'intégration. **La culture doit être un espace d'émancipation et non une stratégie institutionnelle de gestion des populations.** Pour cela, nous proposons de sortir du système des appels à projets, qui bride la créativité et enferme les acteurs-actrices culturels dans une dépendance aux financements publics soumis à des orientations politiques arbitraires. À la place, nous mettrons en place des dispositifs d'accompagnement des équipes artistiques, garantissant un financement pérenne et des moyens suffisants pour permettre l'émergence de projets autonomes et innovants.

Les initiatives culturelles doivent être impulsées par les acteurs-actrices locaux et les dynamiques citoyennes plutôt que par les municipalités, sauf dans les petites communes ne disposant pas d'un tissu culturel structurant. Plutôt que de concentrer les ressources sur de grands événements commerciaux, il est nécessaire de développer un réseau d'événements de proximité, favorisant l'ancrage culturel dans les quartiers et les espaces publics à travers des festivals locaux, des spectacles de rue et des fêtes de quartier.

Les politiques culturelles locales intégreront les droits culturels, garantissant l'accès de toutes et tous à la création et à la participation artistique, en prenant en compte les principes d'inclusivité, d'égalité de genre, de transition écologique et de respect des travailleurs et travailleuses du secteur. **La mise en place systématique du 1 % culturel, notamment pour l'art vivant, permettra d'ancrer ces engagements dans la durée.**

L'accès à la culture dès le plus jeune âge sera une priorité. De la maternelle à la primaire, les établissements scolaires inscriront pour chaque enfant, par trimestre une représentation culturelle et une visite de musée par trimestre. Dans cette même logique, nous renforcerons le rôle des structures socioculturelles, qui sont des espaces essentiels pour rendre la culture accessible aux jeunes et aux personnes les plus éloignées des lieux culturels.

Pour soutenir la vie associative, chaque commune ou intercommunalité aura comme objectif de créer une maison des associations, un véritable lieu ressource offrant des services de soutien administratif, logistique et de gestion. Ce centre favorisera la collaboration entre initiatives citoyennes et renforcera l'autonomie du tissu associatif local.

12- HABITAT ET LOGEMENT

L'habitat n'est pas seulement un lieu de résidence, mais un espace commun où les principes de solidarité, d'égalité et de liberté sont incarnés au quotidien. **Cette vision s'oppose à la logique de spéculation immobilière**, à l'injustice sociale créée par l'accès inégal au logement, et à l'hégémonie des intérêts privés qui gouvernent la construction et la gestion des habitations.

a. Lutte contre la spéculation immobilière et pour l'accessibilité du logement

L'un des objectifs est de lutter contre la spéculation immobilière qui est au cœur des inégalités sociales et économiques des communes modernes. La spéculation conduit à l'envolée des prix de l'immobilier, à la gentrification des quartiers et à l'exclusion des populations les plus vulnérables. Pour contrer ce phénomène, plusieurs mesures seront mises en place :

- **Recensement des logements vacants** : une base de données des logements vacants sera établie dans les premiers mois du mandat afin de cibler ceux qui peuvent être réaffectés à des projets de logement social ou de coopératives d'habitation. Ce recensement permettra de connaître et récupérer un maximum de biens immobiliers laissés inactifs, souvent la propriété de grandes entreprises ou d'institutions financières,
- **Récupération des logements détenus par les banques et entreprises** : lorsque des logements sont entre les mains des banques, souvent en raison de saisies ou de dettes, ces bâtiments seront réquisitionnés et/ou préemptés chaque fois que possible par la municipalité pour être transformés en logements sociaux. L'objectif est de créer un accès équitable au logement et de ne pas laisser ces biens à l'abandon ou être vendus à des prix inaccessibles,
- **Application du droit de réquisition** : la réquisition de bâtiments publics ou d'entreprises vides ou abandonnés sera mise en place. Cela permettra de transformer ces espaces en logements pour les populations les plus précaires et de résister à l'accaparement du foncier par des intérêts privés,
- **Arrêtés anti-expulsions et lutte contre la précarité énergétique** : le droit à l'habitat sera protégé par des arrêtés anti-expulsions, qui interdira les expulsions de personnes en situation de précarité ou en défaut de paiement. De plus, un effort important sera

consenti pour lutter contre la précarité énergétique en assurant l'accès à des logements bien isolés et à faibles coûts énergétiques. Des politiques d'aides municipales et intercommunales pour de la rénovation et des réhabilitations globales sera favorisée.

Les syndicats locataires sont également un outil de lutte collective contre la spéculation immobilière, les expulsions et les conditions de logement injustes. Nous les inciterons.

b. Plan Local d'Urbanisme (PLU) et lutte contre la spéculation

Un Plan Local d'Urbanisme (PLU) sera défendu, modifié ou révisé, conçu de manière participative et compréhensible par tous et toutes. Ce PLU visera à protéger la commune contre la spéculation immobilière en **limitant les possibilités de construction, réduisant les marges des promoteurs et favorisant le logement public et social**. L'objectif sera de conserver l'identité de chaque quartier, en respectant les spécificités locales, et en refusant toute forme de gentrification. Le PLU inclura des objectifs d'inclusion sociale, avec **un quota de 50% de logements sociaux**. Pour le cas particulier des communes de montagne toute nouvelle installation de remontées mécaniques, d'infrastructures de production de neige artificielle et de grands complexes immobiliers sera interdite.

c. Mesures contre Airbnb et les meublés touristiques

La pratique d'Airbnb et des meublés touristiques contribue à la spéculation immobilière, en transformant des logements en investissements spéculatifs. Pour y remédier, des mesures spécifiques seront prises pour limiter l'accès des investisseurs à ces plateformes et réorienter ces logements vers des usages durables et sociaux.

d. Coopératives d'habitation et habitat partagé

Les coopératives d'habitation sont des structures qui permettent à des groupes de personnes de se regrouper pour cogérer leur habitat, en mutualisant les ressources et en partageant des espaces et services collectifs. Ce modèle repose sur des principes de solidarité, d'autogestion et de non-hiérarchisation. Il s'oppose radicalement aux logiques de rentabilité et de spéculation. **L'habitat coopératif inclut la gestion démocratique, où les habitantEs prennent des décisions collectives sur la manière dont leur environnement est organisé.**

- Mutualisation des services collectifs : dans le cadre d'une coopérative d'habitation, les habitantEs **mutualiseront des services communs, comme les buanderies, les jardins partagés, les espaces de travail collaboratif, ou même des salles communautaires**. Ces espaces permettent de renforcer le tissu social, de réduire les coûts de la vie quotidienne, et de garantir un accès à des services essentiels pour tous et toutes, sans avoir à passer par des intermédiaires privés.
- Affranchissement des promoteurs : l'une des innovations majeures de ce modèle est **l'absence de promoteur immobilier privé**, ce qui permet de réduire considérablement les coûts de construction. Les projets de logements coopératifs sont souvent autofinancés et réalisés par les habitantEs eux-mêmes, en concertation avec des architectes, des urbanistes et des artisans locaux. Cela permet également de construire selon des principes écologiques et durables, répondant aux besoins réels des résidentEs.

- **Remplacer les résidences étudiantes spéculatives par du logement public** : le secteur de l'immobilier étudiant est souvent dominé par des investisseurs privés qui exploitent la demande de logements à prix élevés. Il est donc essentiel de remplacer ces résidences privées par du logement étudiant public. La mise à disposition de terrains publics pour les CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) permettra de créer des logements étudiants accessibles, et de faciliter l'entrée des étudiantEs dans les logements sociaux. Cette démarche contribuera à la réduction de la spéculation immobilière tout en facilitant l'accès des jeunes à des logements décents.

e. Réformes du système d'attribution des logements sociaux

Le système d'attribution des logements sociaux sera réformé pour être plus équitable et transparent :

- **Élimination des passe-droits** : le système actuel, souvent opaque et inéquitable, sera remplacé par un processus totalement transparent, où les critères d'attribution seront définis, explicites et accessibles à tous et toutes,
- Encouragement de la mobilité dans le logement social : **un mécanisme de mobilité active permettra aux habitantEs des logements sociaux de demander d'autres logements en fonction de leurs besoins**. Un système de publication d'annonces pour les logements disponibles permettra d'assurer une gestion plus fluide et réactive de l'attribution des logements, permettant ainsi aux personnes qui souhaitent un logement plus petit ou plus grand d'effectuer une mutation plus facilement.

13- SANTE ACCESSIBLE ET COMMUNAUTAIRE

La santé est un droit inaliénable, qui ne doit souffrir d'aucune restriction liée aux ressources ou au statut administratif des personnes. Pour garantir cet accès universel, en conformité avec l'article 11 de du préambule de la Constitution de 1946, nous proposons la **création de centres de santé municipaux autogérés**. Ces structures offriront une prise en charge globale et préventive, **intégrant les dimensions physique, mentale et sociale de la santé**.

Dans cette optique, il est essentiel d'**implanter des maisons de santé pluridisciplinaires en lien avec les hôpitaux publics**, afin d'assurer un accès fluide et sans obstacle aux soins de proximité. La mise en place de comités populaires de santé permettra aux habitantEs de définir eux-mêmes les priorités en matière de santé publique, en fonction des besoins réels de la population.

Par ailleurs, nous favoriserons le **développement de mutuelles communales solidaires**, qui viendront compléter l'offre de soins et éviteront la mainmise des assurances privées sur la protection sociale. Dans un souci d'inclusion et d'égalité, l'accès aux soins de base sera gratuit pour toutes et tous, y compris les personnes sans-papiers et les plus précaires. Enfin, un effort particulier sera porté sur **la prévention et la réduction des risques, notamment dans les domaines des addictions, des infections sexuellement transmissibles, de la santé mentale, de la surexposition numérique et de la pollution environnementale**.

a. Lutte contre les addictions

La lutte contre les addictions ne peut se limiter à des politiques répressives ou moralisatrices. Elle doit être pensée comme une action collective de prévention, de réduction des risques et d'accompagnement des personnes concernées. Il est important de mettre en place des espaces d'échange et de soutien, où les habitantEs définissent les stratégies de prévention adaptées à leur territoire.

Nous proposons la **création de centres municipaux de réduction des risques** ou halte soins addictions (HSA) municipales, intégrées aux maisons de santé pluridisciplinaires. Ces structures offriront **un accès libre à du matériel de prévention** (seringues propres, tests de dépistage, naloxone) et **des consultations gratuites avec des professionnelles de santé**, des professionnelles du social et des pairEs aidantEs.

Plutôt que de stigmatiser les usagerEs de substances, nous favoriserons une approche communautaire qui considère les addictions comme un enjeu de santé publique et non comme une question de contrôle social. Dans cette optique, nous développerons des dispositifs d'accueil de jour, où les personnes concernées pourront trouver un soutien médical, psychologique et social.

L'éducation populaire jouera un rôle central dans la prévention, avec des ateliers d'information autogérés dans les écoles, les espaces publics et les associations, afin de déconstruire les tabous et responsabiliser la communauté.

Enfin, nous nous opposons aux politiques qui renforcent l'exclusion, comme l'expulsion des personnes consommatrices des espaces publics. Nous privilégierons des solutions locales, solidaires et inclusives, en soutenant les formes d'entraide entre habitantEs, les coopératives de soin et les collectifs de réduction des risques, dans une perspective de justice sociale et de santé communautaire.

Dans cette perspective, **nous prendrons des délibérations indiquant que la « chasse » aux usagerEs de drogues ne constitue plus une priorité pour la police locale, sauf en cas de trafic avéré ou de menace à l'ordre public.** Cette décision permettrait de recentrer les moyens publics sur des approches préventives et sanitaires, plutôt que répressives.

Nous proposons également le développement d'un Cannabis Municipal Club, sous forme de régie municipale à statut coopératif (SCIC, Société Coopérative d'Intérêt Collectif). Chaque municipalité pourrait ainsi, à titre expérimental, mettre en place un système de production et distribution locale du cannabis, en circuit court et totalement contrôlé. Un recensement des usagerEs permettrait d'adapter les surfaces de culture à la demande réelle et garantirait une production traçable et de qualité.

Ce modèle, inscrit dans une charte municipale « Santé & Sécurité publiques », viserait à réguler la consommation de cannabis tout en évitant les dérives du marché noir. Cette charte s'appuierait sur trois axes fondamentaux :

- **Ne plus considérer l'usage de stupéfiants comme un délit**, mais comme une infraction mineure, sauf en cas de danger pour autrui,
- **Créer une cellule de prévention des risques et de réduction des dommages**, garantissant une information régulière du public et une prise en charge sanitaire et sociale des personnes en situation de vulnérabilité,

- Assurer le suivi thérapeutique des personnes atteintes de pathologies nécessitant l'usage médical du cannabis, en facilitant leur accès à un traitement adapté.

14- ECOLOGIE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT LOCAL

Tout en respectant la charte de l'environnement, l'adoption de politiques locales pour protéger la biodiversité, restaurer les écosystèmes et assurer une gestion durable des ressources naturelles, repose sur une gouvernance décentralisée où la commune et ses habitantEs jouent un rôle central. En rupture avec la logique extractiviste et marchande qui domine aujourd'hui, cette approche favorise l'auto-organisation locale et la coopération intercommunale, garantissant ainsi la protection des communs écologiques.

a. Gestion locale et démocratique des ressources naturelles

La remunicipalisation des services publics liés à l'environnement est essentielle pour assurer une gestion transparente et démocratique des biens communs tels que l'eau, l'air et les sols. Elle permet aux habitantEs de prendre des décisions en fonction des besoins collectifs plutôt que d'intérêts privés guidés par la recherche du profit. **La commune doit aussi préserver les trames vertes (continuités écologiques terrestres), les trames bleues (cycles de l'eau) et les trames noires (réduction de la pollution lumineuse),** redonnant ainsi toute sa place au vivant sur le territoire.

Cette transformation passe par une politique de désartificialisation afin de protéger les espaces naturels et agricoles de l'étalement urbain. En tant qu'échelon de proximité, la commune joue un rôle moteur dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité, notamment en interdisant les pesticides de synthèse et en favorisant la gestion écologique des espaces publics.

Cela passe par une **révision des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) afin d'interdire et d'arrêter toute construction sur des espaces naturels ou cultivables, à l'exception éventuelle des bâtiments publics essentiels, comme les écoles, les hôpitaux, et des logements sociaux.** Nous favoriserons l'installation de jeunes agriculteurs et agricultrices sur ces terres préservées pour lutter contre la bétonisation et renforcer la souveraineté alimentaire locale. Par ailleurs, **une taxation très fortement dissuasive sur les zones commerciales financera l'implantation ou le retour des commerces en centre-commune.** La priorité sera donnée à la réhabilitation des locaux vacants plutôt qu'à l'expansion urbaine. Lorsque cela est pertinent, ces espaces pourront être réaménagés en zones de renaturation afin de redonner de la place à la biodiversité et aux espaces verts.

b. Territoire zéro déchet

La transition vers une commune zéro déchet suppose de rompre avec le modèle industriel d'incinération et de mise en décharge, incompatible avec une véritable politique de réduction des déchets. Pour cela, la remunicipalisation de la collecte et du traitement des déchets permettrait un contrôle citoyen, une réduction à la source, ainsi qu'**une généralisation du compostage et du réemploi.** La mise en place d'une tarification incitative encouragerait les pratiques responsables en facturant les habitantEs en fonction de la quantité de déchets non

recyclables produits. Le compostage de proximité sera généralisé, avec l'implantation de composteurs municipaux et des incitations pour le compostage individuel. La valorisation énergétique des biodéchets par méthanisation permettrait de produire du biogaz pour alimenter les transports publics ou le réseau énergétique communal.

Des centres de réparation et de réutilisation permettraient de lutter contre l'obsolescence programmée, offrant des services de réparation et favorisant une économie circulaire locale. Parallèlement, des magasins communaux en libre-service pourraient faciliter la réutilisation et l'échange d'objets usagés sans contrepartie monétaire. Ces espaces, gérés sous forme de coopératives locales, permettraient aux habitantEs d'avoir accès à des services de réparation d'équipements électroniques et électroménagers, réduisant ainsi la production de déchets et favorisant une économie circulaire locale.

c. Zones à dépolluer

La commune adopte des principes de précaution dans les zones à dépolluer, en appliquant le droit à la santé inscrit dans la Constitution, afin de protéger la population des risques liés à la contamination environnementale. L'accès à l'information serait garanti à travers la transparence des données publiques, notamment en ce qui concerne les risques de contamination des nappes phréatiques et leurs conséquences pour la santé et la biodiversité. Avant d'octroyer des permis de construire, des rapports environnementaux seront publiés pour permettre une prise de décision éclairée par les habitantEs. Cela implique aussi la mise en place d'un Plan de Protection de l'Atmosphère, qui viserait à ramener les niveaux de pollution en dessous des normes européennes, en imposant **des réductions de la vitesse sur les grands axes et en mettant en place la gratuité des transports collectifs pour réduire les pics de pollution engendrés notamment par les véhicules individuels.** De plus, la commune se concentrerait sur la réduction des poussières issues des chauffages au bois, avec des technologies plus propres, et établirait une veille sanitaire environnementale dans les centres de santé pour surveiller les effets de la pollution sur la santé publique.

15- SECURITE SOCIALE DE L'ALIMENTATION

La commune instaure la sécurité alimentaire par la prise en compte des besoins de ses habitantEs et non par la seule offre alimentaire. Pour cela, elle constitue un Conseil du Système Alimentaire Local (CSAL) dans lequel seront présentEs l'ensemble des professionnelles et acteurs-actrices du système alimentaire : les agriculteurs et agricultrices, les petites et moyennes entreprises de transformation, les distributeurs et distributrices via les lieux de consommation et de vente et enfin les habitantEs. Ce CSAL est un des éléments constitutifs de la Sécurité sociale de l'alimentation (SSA).

La sécurité sociale de l'alimentation fondée sur le régime général de la sécurité sociale s'appuie sur 3 piliers : **l'universalité** avec l'octroi inconditionnel d'une allocation mensuelle de 150€ par personne, le financement par la **cotisation sociale** et le **conventionnement** des professionnelles de la filière. L'objectif est celui de la transformation des systèmes alimentaires et la conversion d'un marché fondé actuellement sur l'offre en un marché fondé sur les besoins.

Cette transformation dépend de décisions politiques à l'échelle nationale, européenne et internationale. Le système alimentaire est donc du ressort de missions régaliennes. Les collectivités territoriales ont des compétences segmentées sur quelques éléments comme les

cantines scolaires et leurs approvisionnements, des actions de soutien à l'agriculture ou à travers les multiples plans locaux. Dans ce contexte, la création d'un service public de l'alimentation coordonnant toutes ces actions obligatoires et facultatives au service du projet politique de la SSA est indispensable. Il ne s'agit pas de créer un Xème service administratif mais plutôt de rassembler, d'orienter et de coordonner les « déjà-là » dans la démarche de soutien au projet de la SSA pour transformer les systèmes alimentaires.

a. Autogestion des ressources alimentaires locales

L'autonomie alimentaire locale est un des enjeux pour la résilience territoriale. Elle passe par la planification démocratique, en particulier à l'échelle locale impliquant les habitantEs, les éluEs et les acteurs-actrices des systèmes alimentaires pour assurer la sécurité alimentaire de façon égale et équitable entre les territoires.

La création d'une régie agricole municipale permettrait de produire et transformer directement des fruits et légumes bio pour les cantines scolaires et autres services publics. Cela passe par la relocalisation à chaque fois que cela est possible. La relocalisation appuiera le développement de circuits courts, la suppression des intermédiaires spéculatifs et un soutien à l'installation de nouvelles fermes en agroécologie. Pour autant, la coexistence avec les circuits longs demeure inévitable pour prendre en compte les réalités territoriales géographiquement et climatiquement et rechercher des circuits d'approvisionnement permettant l'accès à des produits sans pesticides à minima et biologiques dans l'idéal.

La commune met en place une politique de soutien à l'agriculture locale et collective. Elle promeut des partenariats avec des fermes collectives et des paysannEs du territoire, qui produisent selon des méthodes durables et éthiques.

A côté de ces approvisionnements, la commune soutient et crée des marchés paysans où s'appliquent les mêmes principes de solidarité et d'égalité. Ces marchés de paysans s'appuient sur la marque collective d'usage gratuit Ici.C.Local (<https://www.commune-grabels.fr/17628-marche-circuits-courts.htm>) qui donne un socle pour avancer dans la transition sans perdre l'objectif de la transformation du système alimentaire local. Ces marchés restent ouverts aux initiatives venant des habitantEs.

b. Création de cantines municipales

Les cantines scolaires ne sont pas une obligation juridique même si la pratique et l'existence de celles-ci sont aujourd'hui répandues sur l'ensemble du territoire national. En outre la crise sanitaire avec les confinements a montré leur importance pour les familles.

La création de régies publiques de restauration collective permettra de soutenir le développement de cantines bios à 100% en s'articulant avec la régie agricole. Ces cantines bios soutiendront la relocalisation de filières agricoles et réduiront la part des protéines animales.

Si ces cantines sont habituellement à destination des enfants dans les EAJE ou les écoles, elles le sont aussi pour d'autres usagèrEs des services publics tels que les EHPAD ou les hôpitaux. Elles pourraient tout autant s'ouvrir aux habitantEs à proximité et proposer les repas du soir à emporter. Ainsi l'activité ne se concentra pas uniquement sur les repas du midi pendant 5 jours mais permet une activité sur l'ensemble de la semaine en direction d'une population plus large.

Une redistribution des repas non consommés de la journée à 1€ pourra être mise en place pour éviter le gaspillage alimentaire.

c. Jardins communautaires

La commune encourage l'agriculture urbaine et la permaculture par la création de **jardins municipaux** et de **fermes urbaines collectives gérées par les habitantEs** eux-mêmes, à la fois pédagogiques et producteurs de nourriture saine, ainsi que le soutien à une agriculture biologique et vivrière.

Les jardins municipaux peuvent à la fois être composés de parcelles individuelles et de parcelles collectives. Cependant les modes de culture devront répondre aux orientations décidées démocratiquement par le Comité des Jardiniers.

d. Inclusion sociale alimentaire

Dans un esprit d'inclusion sociale, des lieux de consommation (restaurant, café, etc.) et de vente (épicerie, boulangerie, etc.) auront accès de façon identique aux approvisionnements mis en place pour les cantines.

La commune soutient la création de lieux de consommation ou de vente autogérés par les habitantEs sur le modèle des groupements d'achats, notamment dans la tradition des groupements achats ouvriers. Ces approvisionnements peuvent se faire sous toutes les formes coopératives à condition que celles-ci incluent les habitantEs dans les processus de décisions.

La commune encourage un système de partage des excédents alimentaires, où les habitantEs peuvent donner ou échanger des produits qu'ils et elles ne consomment pas. Ce système fonctionnerait sur la base de l'échange, de l'entraide et de la réciprocité.

e. Education et sensibilisation alimentaires

Des ateliers de partage et de savoir-faire seront proposés et des temps seront mis en place pour partager ces savoirs avec et par les habitantEs : comment cultiver sa propre nourriture, comment préserver les produits (conserves, fermentation), ou encore comment réduire le gaspillage alimentaire. Ces ateliers seront autogérés par les habitantEs de la commune, dans une logique d'auto et de co-éducation.

Des activités périscolaires seront mises en place pour sensibiliser et apprendre en connaissance de cause aux enfants les enjeux pour la transformation des systèmes alimentaires et l'apprentissage des processus de décision de démocratie alimentaire : création de potagers dans les écoles, ateliers cuisine chaque semaine, sensibilisation à la nutrition et au goût, création de caisse alimentaire prise en charge par les enfants, rencontres régulières avec les agriculteurIces, boulangerEs, épicierEs, restaurateurIces, etc. de la commune et alentour.

Un conseil local des enfants participant au CSAL sera créé pour favoriser l'apprentissage collectif de la démocratie alimentaire ainsi que leur participation effective au projet politique de la SSA.

Ces activités existantes au niveau périscolaire pourraient s'étendre pour permettre à l'ensemble des habitantEs soit d'accéder à ces savoirs et connaissances soit de partager leur propre savoir.

Le Service Public de l'Alimentation peut se constituer à partir de ces cinq propositions et ainsi favoriser une citoyenneté alimentaire au service du projet politique visant à la création d'une sécurité sociale de l'alimentation.

16- INDEPENDANCE ENERGETIQUE LOCALE

L'indépendance énergétique des communes constitue un axe fondamental pour garantir l'autonomie et la souveraineté des territoires face à l'emprise des grandes entreprises privées du secteur énergétique. **En créant des régies municipales, gérées collectivement avec la population locale, la commune prend en charge la gestion de l'eau, de l'énergie et d'autres services publics vitaux**, en veillant à ce que leur exploitation ne soit pas orientée par des intérêts marchands, mais par un souci de satisfaction des besoins de la collectivité.

Pour lutter contre la marchandisation de la satisfaction de nos besoins essentiels, il sera fait la promotion de coopératives de production et de consommation, où les habitantEs auraient une voix dans la gestion de l'énergie, les bénéfices générés étant réinvestis dans des projets communautaires, plutôt que d'être concentrés entre les mains de quelques actionnaires. La commune met en place des systèmes d'énergies renouvelables locales — tels que le solaire, l'éolien, et la géothermie — pour réduire la dépendance vis-à-vis des grandes entreprises énergétiques et approcher l'autonomie énergétique à l'échelle des quartiers, tout en réduisant l'empreinte carbone collective.

De plus, la lutte contre la pollution électromagnétique deviendra une priorité, avec des actions concrètes comme la limitation de la puissance des antennes de téléphonie mobile, le refus d'installation d'antennes 5G et le remplacement du wifi par des connexions filaires dans les écoles, afin de réduire l'exposition des enfants à des risques potentiels.

Sur le plan de l'efficacité énergétique, la **mise en place d'une régie municipale de l'efficacité énergétique** permettrait de fournir un service public de conseils personnalisés pour les habitantEs, avec un accompagnement spécifique pour les ménages à bas revenus. Ces derniers bénéficieraient de diagnostics énergétiques gratuits, de subventions pour la rénovation énergétique et d'une aide au financement de travaux. L'objectif serait de réduire la précarité énergétique, en soutenant les foyers les plus vulnérables dans leurs projets de rénovation, principalement en mettant la pression sur les propriétaires et les bailleurs car seulement 57% des FrançaisEs sont propriétaires de leur résidence principale. Les autres en sont locataires ou n'en ont pas. Les foyers les plus vulnérables sont tributaires d'un bailleur pour "leurs" travaux de rénovation énergétique. Il s'agit alors de les soutenir dans un rapport de force face à leurs bailleurs pour obtenir ces rénovations.

Le plan communal d'isolation des bâtiments, couplé avec le développement des énergies renouvelables, permettrait de relocaliser la production d'électricité, tout en incitant à la construction de bâtiments passifs qui consomment beaucoup moins d'énergie, et à l'installation de systèmes photovoltaïques et de chauffe-eau solaires sur les bâtiments municipaux.

La commune interdira l'installation de panneaux photovoltaïques sur des terres agricoles et des forêts. À l'échelle des espaces publics, la commune encourage la végétalisation des toits, des façades et des espaces privés, ce qui améliorera la qualité de l'air et la biodiversité tout en contribuant à la régulation de la température. Enfin, un label communal pour les professionnelles engagéEs dans la transition énergétique renforcerait l'implication de l'économie locale dans la

transformation vers un modèle durable, soutenant ainsi l'autonomie énergétique et la préservation de l'environnement au sein de la commune.

17 - ÉCONOMIE, MONNAIE LOCALE ET LOGICIELS LIBRES

Les aides directes à l'économie privée seront conditionnées à des critères d'utilité sociale et de conditions environnementales et sociales de la production. Cela signifie que seront analysées prioritairement les conditions de travail, l'effet sur l'emploi, la non-sous-traitance, l'absence de dividendes, la non-présence dans les paradis fiscaux. Les avances remboursables ou garanties d'emprunt seront privilégiées sur les subventions. Les syndicats seront associés à l'évaluation des conventions.

La commune ou l'intercommunalité mettra en place une monnaie locale. L'introduction de monnaies locales représente un outil stratégique pour **renforcer l'économie locale et soutenir des pratiques d'échange** fondées sur la coopération plutôt que sur la logique du profit. En effet, la monnaie locale encourage les transactions au sein même de la commune, réduisant ainsi la dépendance vis-à-vis des institutions financières globales, qui sont souvent responsables de l'exploitation des ressources locales et de la concentration des pouvoirs économiques. La monnaie locale, en circulant uniquement à l'intérieur du territoire communal, favoriserait des échanges directs entre producteurs-productrices et consommateurs-consommatrices tout en incitant à la consommation locale et en créant des liens de solidarité entre les différentes structures économiques du territoire.

Cette approche est fondée sur l'idée de **relocalisation des économies** et sur la **valorisation des biens communs**, dans une logique de protection des ressources collectives contre les forces de la finance internationale. Une telle monnaie permettrait également de contourner la spéculation financière en offrant une alternative aux circuits de crédit traditionnels et en contribuant à une économie où la richesse est partagée plus équitablement. En soutenant l'économie sociale et solidaire, ces monnaies locales encourageraient l'émergence de coopératives de production, de réseaux d'échanges, et de projets collectifs ancrés dans la démocratie directe. En fin de compte, elles seraient un outil pratique pour lutter contre les inégalités économiques en réduisant le contrôle des grandes banques et des multinationales, tout en créant des alternatives viables et durables à la financiarisation de la vie locale.

La commune s'équipera de logiciels libres, gage d'indépendance budgétaire (le changement de logiciel est fonction du besoin du service et non du fournisseur) et de possibilités de développements informatiques locaux. Le logiciel libre incarne une approche radicale de la liberté et de la décentralisation des technologies. Selon cette logique, le logiciel libre ne se limite pas à être simplement gratuit : il repose sur un principe fondamental d'autogestion collective et de partage des connaissances, garantissant à tous les utilisateurs un contrôle total sur leurs outils numériques. En effet, un logiciel libre est conçu pour être modifié, amélioré et redistribué par toute personne, ce qui permet de créer des solutions technologiques adaptées aux besoins des communautés locales plutôt qu'aux exigences des grandes entreprises multinationales ou des institutions financières.

Dans nos communes, les logiciels libres seront utilisés pour démocratiser l'accès à la technologie, permettre aux habitantEs de disposer d'outils pour organiser, gérer et développer des projets collectifs, tout en préservant la vie privée et en rejetant la surveillance imposée par

des entités privées. **Ces outils permettent de faciliter la gestion des biens communs, les réseaux d'échange locaux, ainsi que les décisions participatives des assemblées populaires**, en assurant la transparence et la sécurité des échanges d'informations.

La logique de décentralisation qui sous-tend le logiciel libre remet le pouvoir entre les mains des communautés locales plutôt que dans les mains d'entreprises centralisées qui profitent de la vente de logiciels propriétaires pour contrôler et monétiser les données personnelles des utilisateurs. De plus, l'adoption de logiciels libres dans les institutions publiques, comme les administrations locales, favoriserait une transition vers une gestion publique décentralisée, plus transparente et moins sujette à la spéculation ou à la corruption.

18- TRANSPORTS EN COMMUN GRATUITS ET ECOLOGIQUES

La mise en place d'un système de transports publics gratuits, collectifs et écologiques s'inscrit dans une organisation de la société, où l'accès aux services de base n'est pas soumis aux logiques de privation par la délégation de services publics.

L'objectif est de **rendre les transports accessibles à toutes et tous**, sans distinction sociale, en supprimant les barrières économiques, physiques et organisationnelles à la mobilité, qui est un droit fondamental. Dans ce cadre, **le transport devient un bien commun, géré collectivement**, et non une marchandise. Cette gratuité vise à encourager l'utilisation de modes de transport collectif réduisant ainsi l'empreinte carbone et la pollution. En parallèle, cela permet de lutter contre la ségrégation sociale liée à l'accès à la mobilité, **en garantissant à chaque habitantE la possibilité de se déplacer librement**, sans être limité par ses moyens financiers.

La mise en place d'un tel système nécessite des investissements conséquents et une réallocation des ressources publiques, qui doivent, par exemple, cesser d'être mis dans des projets liés à la voiture individuelle ou à des infrastructures coûteuses et polluantes.

Pour financer ces transports gratuits, plusieurs leviers peuvent être actionnés : redistribution des subventions accordées à l'industrie automobile ou aux entreprises polluantes, évolution du taux du versement transport, la taxation des grandes entreprises polluantes et de leurs activités sur le territoire, et enfin une réaffectation des budgets municipaux vers un système de transport plus respectueux de l'environnement et socialement équitable.

Il est nécessaire d'accentuer la pression au niveau national pour que la suppression des subventions pour les carburants fossiles et la mise en place de taxes sur les émissions de CO2 puisse contribuer à financer l'extension du réseau de transports publics. Ces financements pourraient être utilisés afin de développer un réseau de transports en commun étendu, avec des voies réservées aux bus, des stations de recharge pour véhicules électriques, et des aires piétonnières et cyclables sécurisées.

La gratuité des transports en commun, combinée à des politiques de ralentissement de la circulation, permettrait également de réduire la congestion, les accidents et la pollution. En réduisant la vitesse sur les axes principaux, comme les rocades et les périphériques, tout en améliorant la sécurité du réseau cyclable et en priorisant les points noirs accidentogènes, tout en assurant l'accessibilité des transports et en s'adaptant aux besoins particuliers des personnes à mobilité réduite (PMR), la commune peut rendre les déplacements plus sûrs et plus

fluides. De plus, la gestion publique des parkings et la transformation des zones de stationnement privées en espaces collectifs renforcent l'idée de réappropriation de l'espace public. **Ces initiatives s'accompagnent d'une stratégie d'auto-partage et de covoiturage** pour limiter la circulation des voitures individuelles, tout en encourageant la mobilité partagée et durable. Enfin, pour garantir la fluidité et l'efficacité du système, il est essentiel de **développer la fréquence des transports en commun**, de les adapter aux heures de pointe et aux périodes scolaires, d'assurer une amplitude horaire importante avec des arrêts peu distants, et de mettre en place un système de priorité aux feux et des horaires coordonnés, afin d'optimiser les déplacements et réduire les temps d'attente.

En somme, la gratuité des transports publics et l'écologisation du système de transport en commun ne sont pas seulement des mesures de transition écologique, mais aussi une forme de réappropriation démocratique de l'espace urbain, visant à créer des communes plus humaines, solidaires et durables, dans lesquelles la mobilité est un droit collectif, plutôt qu'un bien marchand.

19- MISE EN RESEAU DES COLLECTIVITES AUTOGEREES

L'internationalisme est une notion applicable à l'échelle locale, dans la mesure où il s'intègre dans un projet de transformation sociale qui dépasse les frontières de la commune tout en se nourrissant des réalités locales.

Dans notre vision communaliste, l'internationalisme prend la forme d'une solidarité horizontale et décentralisée entre les communautés, où chaque commune, en s'autogérant et en construisant son autonomie locale, participe à un mouvement global de réinvention sociale. Cela implique que, tout en œuvrant pour la construction d'une société libre et égalitaire au sein de leur territoire, **les communes ne doivent pas se refermer sur elles-mêmes, mais plutôt tisser des liens de coopération et d'échange avec d'autres communes à travers le monde.**

Pour lutter contre la mise en concurrence des territoires, l'austérité et la domination des élites politiques et économiques, il est essentiel de décentraliser les pouvoirs de décision et d'administration à l'échelle locale et régionale, accompagnée de ressources financières adéquates. La proposition de confédéralisme démocratique, appliquée par exemple au Rojava (Kurdistan syrien) et au Chiapas (Mexique), élargit la notion de communalisme à des fédérations de communes capables de gérer une région, un pays, un territoire à partir du local.

Ce modèle de fédération ou de confédération de communes s'oppose résolument à l'intercommunalité, profondément antidémocratique, telle qu'elle est appliquée aujourd'hui en France. **À l'échelon confédéral, les diverses municipalités partageraient les ressources et prendraient des décisions collectives concernant la production, la distribution et l'organisation sociale, tout en respectant l'autonomie et l'autodétermination de chaque commune.**

Dans cette dynamique, l'internationalisme se concrétise par la mise en réseau de collectivités autogérées, la création de confédérations de communes partageant les mêmes principes de démocratie directe, de gestion des communs, et de solidarité sociale. Ces réseaux permettent de construire une solidarité de classe internationale, où les luttes locales pour l'autonomie et la justice sociale se font écho au niveau mondial, dans une dynamique de partage de savoirs et de ressources. Cette approche repose sur l'idée que chaque communauté, bien que cherchant à

résoudre ses propres défis, doit également être consciente des inégalités, des oppressions et des injustices qui existent ailleurs, et participer activement à des mobilisations globales contre le capitalisme, l'État-nation et toutes les formes de domination.

Nous avons une perspective locale mais connectée, dans laquelle l'autonomie des communes ne signifie pas l'isolement, mais une coopération consciente et solidaire à l'échelle mondiale. Cela se traduit par des échanges culturels, économiques, et politiques avec d'autres communes qui adoptent des pratiques similaires, par exemple dans des domaines comme la gestion des ressources naturelles, la production coopérative, ou encore la défense des droits humains. L'internationalisme communaliste, loin d'être un simple soutien à des causes externes, devient un processus dynamique et continu de solidarité transnationale, où les peuples unissent leurs efforts pour créer un monde débarrassé des injustices sociales, économiques et environnementales.

ANNEXE 1 : FICHE TECHNIQUE POUR CREER ET ORGANISER UNE LISTE COMMUNALISTE



La liste communaliste n'est ni un cartel d'organisations ni un simple patchwork de personnes. Il est nécessaire de rompre avec les vieilles logiques partisans et construire un nouvel espace qui respecte l'identité de chacunE. **Le fait que la participation soit individuelle fait partie de l'ADN de toute plateforme communaliste.** L'accord est fondé sur les priorités partagées et les objectifs concrets, et non sur les échanges de faveurs entre partis. Construire une liste communaliste repose sur une démarche inclusive et horizontale, avec une organisation claire et une forte implication des habitantEs. La clé du succès réside dans l'action concrète, la transparence et la mobilisation collective.

Dans chaque commune, une plateforme citoyenne pour les élections municipales sera créée et s'adaptera à sa réalité, mais elle doit être horizontale et transparente et doit disposer de mécanismes clairs qui facilitent l'intégration des personnes souhaitant participer au projet.

Il s'agit de privilégier la recherche d'un équilibre entre horizontalité et efficacité, en partant toujours d'un pari ferme et déterminé en faveur de la démocratie interne et la lutte contre les discriminations.

Ce type de pari implique que tous ceux et celles qui participent doivent se sentir à l'aise dans les espaces de débats et de prise de décisions, et qu'iElles puissent concilier leur activité dans la plateforme avec leurs responsabilités professionnelles et familiales. De plus, les outils digitaux ne doivent pas s'ériger en barrière empêchant la participation des plus vulnérables.

Dans le contexte actuel, nous encourageons les plateformes à déposer des listes aux intercommunalités et autres communautés de communes. Ces instances sont des lieux de décision importants et des sources d'information stratégiques. De plus, plus il y aura de listes communalistes dans ces instances, plus les éluEs pourront peser sur les décisions, souvent prises dans des conditions antidémocratiques.

1- CONSTRUIRE UNE PLATEFORME CITOYENNE

Stimuler la participation citoyenne est un défi. L'expérience montre qu'il est fondamental de créer une culture politique axée sur l'action. La majorité des gens ne peuvent pas se permettre d'assister à des réunions interminables sur la refonte du système politique. **Organisez votre plateforme citoyenne autour d'actions concrètes** plutôt que de débats abstraits. **Encouragez l'autonomie des groupes de travail** et expérimentez par essais et erreurs. Une politique axée sur l'action permettra de remporter des victoires, même modestes, démontrant ainsi que le changement est possible. **Obtenir des résultats concrets, même limités, responsabilise et motive à aller plus loin.**

Commencez par votre environnement immédiat : vos amiEs, vos voisinEs, vos rues, vos quartiers. Les communes et mairies sont les échelons les plus proches des habitantEs et constituent le levier idéal pour impulser le changement.

Les rues et les places sont des lieux de sociabilité, tandis que les maisons et les cours intérieures sont des lieux de vie et de reproduction sociale. Prenez ces espaces et leurs habitantEs au sérieux en valorisant leurs contributions à la vie dans la commune. **Ne vous limitez pas aux partis et mouvements sociaux : engagez-vous auprès de celles et ceux dont la voix est rarement entendue.**

Formez un groupe d'habitantEs engagéEs prêtEs à bâtir une plateforme citoyenne capable de porter une liste. Communiquer et distribuer ce livret à ceux et celles intéresséEs par la démarche.

Chaque plateforme doit être ancrée dans la réalité sociale locale, jouer un rôle citoyen fort et être indépendante des partis. La première étape consiste à mener une enquête pour identifier les préoccupations et les revendications locales. On ne connaît pas sa commune spontanément. Allez à la rencontre des habitantEs, interrogez-les sur leur perception du quartier et sur les changements qu'iEls souhaiteraient voir. **Encouragez les habitantEs à partager leurs idées pour améliorer leur quartier et commune. Réfléchissez ensemble aux moyens de concrétiser ces propositions.**

Une enquête n'est pas une simple sociologie de la commune. Elle vise aussi à impliquer les habitantEs dans la démarche citoyenne et leur donner envie de s'y mobiliser. Donner la priorité aux objectifs communs.

Il est essentiel d'être clair dès le départ sur la manière dont vous souhaitez changer et améliorer ensemble votre territoire. **Énoncer et mettre l'accent sur le projet communaliste est le meilleur moyen d'inciter davantage de personnes**, en particulier celles qui n'ont pas d'expérience en politique électorale, à s'associer au processus. Cette approche favorisera l'adhésion de personnes aux profils variés et issues d'organisations différentes, renforçant ainsi une vision partagée.

2-VISIBILISER LA PLATEFORME CITOYENNE

a. Présenter publiquement votre plateforme

Invitez les citoyenEs à participer à la définition et à l'élaboration du programme municipal. Nous avons déterminé les piliers fondamentaux de notre projet communaliste, il est crucial de laisser aux habitantEs la possibilité de s'impliquer activement pour le façonner par rapport au besoin du territoire.

b. Communiquer différemment

Utilisez la culture, la musique, l'art et l'éducation populaire pour rendre la politique plus attractive. Que ce soit par des affiches, des dépliants, des campagnes ou des rencontres dans des lieux conviviaux et quartiers, pour prendre un café un thé, partager un apéro, privilégiez les formats qui ont du sens pour vous. Ne vous sentez pas obligéEs de tout faire. Écrivez et parlez de manière simple et accessible, en évitant le jargon politique. Intégrez la géographie, l'histoire et la culture locales dans le choix des noms, des symboles et des slogans.

c. Tester la popularité d'un programme communaliste

Pour légitimer votre décision de proposer une liste et un programme communaliste, rédigez une déclaration énonçant vos objectifs et vos valeurs, et tentez de recueillir un nombre significatif de signatures de soutien (par exemple, 1 % de la population de la commune).

3- ACCOMPAGNER LA LISTE COMMUNALISTE

a. Monter votre liste

Formez une liste reflétant la diversité de votre commune. Vous pouvez opter pour des personnalités issues de la société civile, à condition qu'elles soient reconnues par l'assemblée populaire de la plateforme qui aura le dernier mot sur la liste. Privilégiez la collaboration et le consensus plutôt que la compétition dans le processus de sélection.

L'ensemble des candidatEs doivent signer la charte composée en Annexe n°2. Cette charte est valable au 1^{er} tour mais également au 2^{ème} tour au cas où la liste ayant dépassé les 10 %, pourrait être en mesure de se maintenir ou de fusionner avec une ou d'autres listes en présence. Un tirage au sort sera fait pour celui ou celle qui se retrouvera en tête de liste sur les bulletins de vote, sachant que nous mettons en place des Co-maires.

b. Former les personnes inscrites sur la liste municipale

La formation aux règles et aux lois régissant le fonctionnement d'une municipalité est importante. Que vous soyez, par la suite, éluEs dans la majorité ou l'opposition, dans une commune citadine ou rurale, il est important de maîtriser les bases de l'organisation communale (budget, secteurs concernés, code des marchés publics, etc.).

c. Organiser un séminaire de la plateforme

Après l'enquête, rassemblez et soudez la plateforme citoyenne autour d'un récit de campagne clair. Ce récit doit traduire les aspirations des habitantEs en messages forts et mobilisateurs. S'approprier les résultats de l'enquête et la transformer en récit autour d'un agenda de campagne est essentiel. L'agenda va fixer les deux ou trois slogans qui vont marquer la progression du récit. Durant un séminaire, sur deux jours par exemple, définissez l'organisation de la plateforme citoyenne, les responsabilités de chacunE et les priorités stratégiques.

4- ORGANISER CONCRETEMENT LA CAMPAGNE MUNICIPALE

Les propositions suivantes sont tirées en partie du Guide municipaliste de *Barcelona En Comu'*. Elles doivent être adaptées pour les petites communes mais peuvent inspirer utilement des manières de s'organiser.

Groupes de quartier : assemblées ouvertes aux habitantEs.

Ce sont des assemblées populaire dans les quartiers, où l'ensemble des habitantEs peuvent y participer. C'est la coordination de quartiers qui relie ces assemblées à la liste. Les fonctions des groupes de quartiers sont de :

- Accueillir et susciter la participation. Organiser des ateliers afin de faire connaître les outils de participation en ligne et de faciliter leur utilisation dans le quartier. Ouvrir des espaces d'échanges d'opinions et élaborer des propositions sur des sujets thématiques (santé, logement, précarité, etc.).

- Diffuser le livret municipaliste et la distribution de matériel, surtout lors de la campagne électorale.
- Établir un diagnostic de la situation du quartier lié aux thèmes qui affectent le bien être des voisins et voisines. Etablir des contacts avec les différents acteurs (entités, mouvements sociaux, groupes organisés) qui, dans le respect de leur autonomie, puissent apporter leurs connaissances et leur expérience de la situation du quartier et contribuer ainsi à l'élaboration du diagnostic.

Coordination de quartiers : facilite la mobilisation locale.

Il s'agit de l'espace de facilitation, d'accompagnement et d'articulation des groupes dans les quartiers. C'est un espace de propositions et d'échanges d'idées sur les processus territoriaux avec pour but d'élaborer des diagnostics et des propositions pour le programme électoral. Elle est composée par des membres de chaque groupe de quartiers.

Assemblée populaire de la plateforme citoyenne : organe décisionnel stratégique de la plateforme.

Tous les membres des espaces de la plateforme peuvent y participer. La Plénière se réunit au moins tous les quinze jours. L'assemblée plénière peut mettre en place des consultations citoyennes et d'autres mécanismes avec pour objectif d'étendre la prise de décision à l'ensemble des habitantEs.

Commissions de contenus de programme :

Coordonne l'élaboration des propositions pour le programme électoral, en se basant sur notre proposition communaliste pour 2026, en lien avec les groupes de quartier et l'assemblée plénière. Des commissions thématiques peuvent être mises en place avec les habitantEs.

Comité de campagne : se charge de coordonner le quotidien technique de la campagne électorale.

C'est l'espace exécutif de la liste où se prennent les décisions opérationnelles. Il est formé par l'ensemble des candidatEs de la liste communaliste, de l'équipe d'appui logistique ainsi que des membres de la coordination des quartiers et des commissions.

Une ou deux personnes chargées du secrétariat participent également (pour dynamiser le fonctionnement du comité de campagne : ordre du jour, rapports, soutien logistique, veille médiatique). Le comité de campagne veille à la cohérence globale du processus (stratégie, feuille de route, calendrier général, analyse de l'actualité et conjoncture, etc.) et coordonne les différents domaines de la structure d'organisation.

Equipe d'appui logistique : travail logistique (communication, financement, etc.).

Cette équipe est composée de toutes personnes volontaires. Une équipe peut être en charge de planifier et mettre en œuvre la communication. L'équipe peut chercher l'appui de groupes d'artistes et de dessinateurs et d'un réseau de cyberactivistes. Une autre équipe peut s'occuper également de la recherche de financements, de la gestion économique, de l'administration en général et de dynamiser les services juridiques.

ANNEXE 2 - CHARTE MUNICIPALE « ÊTRE CANDIDATE PEPS EN 2026 »



Nous, candidatEs signataires de cette charte, affirmons notre engagement envers une gestion municipale participative, inclusive, écologique et solidaire, mais aussi éthique, transparente et respectueuse des valeurs de probité et de justice sociale.

En tant que candidatEs du collectif PEPS, nous nous engageons à garantir une gouvernance exemplaire et responsable tout en plaçant au cœur de nos actions les principes de démocratie directe, de justice sociale et de respect de l'environnement.

Ensemble, renforçons la confiance citoyenne grâce à des pratiques transparentes et éthiques, en incarnant les valeurs d'une écologie populaire et sociale au service de toutes et tous.

- **Devoir de démocratie directe**

Assurer une gouvernance inclusive et participative, en favorisant des mécanismes de décision collective et en limitant drastiquement la concentration du pouvoir. Mettre en place des mécanismes de consultation et de décision participative, tels que des assemblées populaires, des référendums locaux et des budgets participatifs, pour garantir une démocratie réelle et continue.

- **Devoir de transparence et de probité**

Rendre compte régulièrement des actions et décisions prises, déclarer tout intérêt personnel ou professionnel afin d'éviter les conflits d'intérêt. Les candidatEs signeront et respecteront les propositions d'Anticor pour des communes plus éthiques.

- **Devoir d'inclusion citoyenne**

Favoriser une citoyenneté locale inclusive en intégrant pleinement les populations vulnérables dans la vie municipale

- **Devoir d'équité dans l'habitat**

Garantir un accès équitable au logement en mettant en œuvre des politiques innovantes et transparentes en matière d'urbanisme.

- **Devoir écologique**

Adopter des pratiques municipales respectueuses de l'environnement en promouvant des projets durables et locaux.

- **Devoir de justice sociale et alimentaire**

Soutenir l'autonomie alimentaire et garantir un accès équitable à des ressources locales et durables.

- **Devoir de justice et résolution de conflits**

Favoriser la résolution pacifique des conflits et renforcer les liens communautaires grâce à des processus collaboratifs.

- **Devoir de mise en réseau et solidarité**

Collaborer avec d'autres communes pour partager les ressources et les savoirs, tout en garantissant le respect de l'autonomie locale.

Toutes les listes communalistes se revendiquant du collectif PEPS s'engagent à respecter les principes suivants :

- Combattre toutes les formes de domination, de discrimination et d'oppression. La parité femmes-hommes est essentielle dans tous les domaines d'activité est fondamentale : sans les femmes, la révolution n'aura pas lieu,
- Lutter contre les politiques publiques gouvernementales d'austérité et promouvoir des politiques de justice sociale,
- Mettre en œuvre des politiques de sobriété énergétique et en refusant les Grands Projets inutiles, les pesticides, le nucléaire et les subventions aux entreprises exploitant des énergies carbonées,
- Créer, en cas de victoire, un poste d'adjointE au communalisme doté d'un budget conséquent, chargé de favoriser l'exercice continu de la démocratie et d'assurer le contrôle des décisions du conseil municipal par l'institutionnalisation des conseils locaux ou assemblées populaires (cf. les pistes programmatiques municipales 2026)
- **Ne compter aucunE candidatE issuE du centre droit, de la droite ou de l'extrême droite, toute personne affiliée de près ou de loin au parti présidentiel, ou soutenant les politiques gouvernementales.** Ne pas fusionner avec des listes de ces courants politiques au second tour, ni avec des listes ayant dans leurs programmes des mesures discriminatoires envers les étrangerEs, les femmes, les handicapées, les LGBTQIA+ ou des candidatEs ayant des propos discriminatoires,
- Converger en une seule plateforme citoyenne par commune pour éviter la dispersion. Dans le cas où plusieurs candidatures communalistes de rupture se présenteraient, elles devraient faire l'effort de converger vers la mise en place d'objectifs et de propositions concrètes, en vue de coopérer lors d'élections municipales à venir,
- Utiliser le logo PEPS sur le matériel de campagne et promouvoir les outils PEPS tout au long de la campagne,

Pour rappel, seules les listes suivantes sont autorisées à se revendiquer du soutien du collectif PEPS et à utiliser son logo pour les élections municipales 2026 :

- ⇒ Les listes communalistes désignées par l'équipe de référence des municipales 2026 et le comité de coordination confédéral (CCC) du collectif PEPS.
- ⇒ Les listes du « Nouveau Front Populaire » comprenant un ou plusieurs candidatEs adhérentEs de PEPS, sous réserve de l'accord de l'équipe de référence des municipales 2026 et du CCC du collectif PEPS.

Pour adhérer : <https://framaforms.org/adhesion-don-contribution-2025-1737922405>

Aucune liste ne peut se prévaloir du soutien du collectif PEPS sans validation officielle de ce dernier.

En tout état de cause, le logo du collectif PEPS, son nom et sa charte graphique ne peuvent être attribués qu'à une seule liste par municipalité. PEPS se réserve le droit de ne pas attribuer son logo et son nom dans certaines municipalités pour des raisons programmatiques. Toute utilisation du logo doit être strictement liée à la mise en œuvre des mesures définies dans ce livret. Les listes municipales, d'union et/ou du Nouveau Front Populaire ne peuvent pas autoriser des tiers à utiliser le logo du collectif PEPS.

Les listes autorisées à utiliser le logo du collectif PEPS doivent envoyer une copie des éléments de communication concernés à : **municipales2026@confpeps.org**

Le logo du collectif PEPS ne doit en aucun cas être utilisé à des fins commerciales.

Signature et engagement :

En signant cette charte, je m'engage, en tant que candidatE du collectif PEPS pour les municipales 2026, à mettre en œuvre les mesures de ce livret et à les adapter aux besoins spécifiques de ma commune, en concertation avec ses habitantEs.

Les valeurs et engagements définis dans notre programme municipal sont fondamentaux.

Toute non-conformité ou non-respect des principes du collectif PEPS pourra entraîner le retrait du droit d'utiliser le logo PEPS dans les communications officielles et de se revendiquer comme appartenant au collectif PEPS.

Date :

Nom :

Commune :

Signature :

CONSTRUISONS ENSEMBLE DES COMMUNES LIBRES, ÉCOLOGIQUES ET SOLIDAIRES !

Au moment où le fascisme s'organise en France, en Europe et dans le monde, face à l'urgence écologique, sociale et démocratique,

Nous, membres du collectif PEPS proposons de nous organiser en contrepouvoir local et résistant, en alternative radicale aux modèles traditionnels de gouvernance.

La proposition communaliste de PEPS 2026 est un appel à l'action pour bâtir des communes libres, égalitaires et écologiquement responsables, où l'ensemble des habitantEs reprennent le pouvoir sur leur quotidien.

- ⇒ La démocratie directe, avec des assemblées populaires et un contrôle citoyen renforcé
 - ⇒ Des services publics autogérés et accessibles à toustEs incluant la protection des communs
- ⇒ Une politique d'inclusivité forte, pour une commune féministe, antiraciste et antivaldiste
 - ⇒ Une transition écologique locale, pour une autonomie alimentaire et énergétique
 - ⇒ Une culture émancipatrice, en dehors des logiques marchandes et institutionnelles

Nous refusons la concentration des pouvoirs et défendons un communalisme libertaire et social, inspiré des expériences d'autogestion et des luttes populaires

En 2026, place aux communes !

DECOUVREZ ET REJOIGNEZ NOTRE COLLECTIF SUR <https://confpeps.org/>

POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS municipales2026@confpeps.org



PEPS
POUR UNE ÉCOLOGIE
POPULAIRE & SOCIALE